

# Volume 1

# États financiers

**COMPTES  
PUBLICS**

**pour l'exercice terminé  
le 31 mars 2012**

Impression  
Autorisée par l'Assemblée législative  
Fredericton, (N.-B.)



# Volume 1

# États financiers

COMPTES  
PUBLICS

**pour l'exercice terminé  
le 31 mars 2012**

Impression  
Autorisée par l'Assemblée législative  
Fredericton, (N.-B.)

ISBN 978-1-55471-851-1  
ISSN 0382-1277



À Son Honneur,

L'honorable Graydon Nicholas

Lieutenant-gouverneur de la Province du Nouveau-Brunswick

Le soussigné a l'honneur de soumettre les comptes publics de la province du Nouveau-Brunswick pour l'exercice terminé le 31 mars 2012.

Veillez agréer, Votre Honneur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre des Finances,

A handwritten signature in black ink that reads "Blaine Higgs". The signature is fluid and cursive, with the first letters of the first and last names being capitalized and prominent.

Blaine Higgs

Fredericton, Nouveau-Brunswick  
août 2012

L'honorable Blaine Higgs

Ministre des Finances

Monsieur,

La soussignée a l'honneur de vous soumettre les comptes publics de la province du Nouveau-Brunswick pour l'exercice terminé le 31 mars 2012.

Le tout respectueusement soumis,

La contrôlease

A handwritten signature in black ink that reads "Janet Gallagher". The signature is cursive and elegant, with the first letters of the first and last names being capitalized and prominent.

Janet Gallagher, ca, mba

Fredericton, Nouveau-Brunswick  
août 2012



**TABLE DES MATIÈRES****États financiers vérifiés**

Introduction au Volume I	1
Énoncé de responsabilité	2
Résultats pour l'exercice	3
Analyse des écarts importants	7
Indicateurs de la santé financière	14
Rapport de l'Auditeur indépendant	21
État de la situation financière	23
État des résultats	24
État des flux de trésorerie	25
État de l'évolution de la dette nette	26
État de l'évolution du déficit accumulé	26
Notes afférentes aux états financiers	27
Tableaux des états financiers	66



## INTRODUCTION VOLUME I

Les comptes publics de la province du Nouveau-Brunswick sont présentés en deux volumes.

**Le présent volume renferme les états financiers vérifiés de l'entité comptable provinciale de la façon décrite à la note 1 afférente aux états financiers. Ils comprennent un état de la situation financière, un état des résultats, un état des flux de trésorerie, un état de l'évolution de la nette dette et un état de l'évolution du déficit accumulé. Le présent volume renferme aussi le rapport de l'auditeur indépendant, la déclaration de responsabilité, les commentaires de la gestion sur les résultats de l'année, une analyse des écarts importants et une discussion sur les indicateurs de santé financière de la province.**

Le volume II renferme des renseignements non vérifiés supplémentaires aux états financiers exposés dans le volume I. Il présente des états récapitulatifs des recettes et des dépenses ainsi que des états comparatifs de cinq ans. Le présent volume contient de plus des renseignements détaillés au sujet des crédits supplémentaires; de la dette consolidée; des états du fonds d'amortissement général; ainsi que des recettes et des dépenses, par ministère.

De plus, le gouvernement inclut les listes suivantes sur le site Web du Bureau du contrôleur, à <http://www.gnb.ca/0087> :

- information sur les salaires des fonctionnaires et des employés de certaines organisations du gouvernement supérieurs à 60 000 \$. L'information sur les salaires est pour l'année civile et est rapportée sous le ministère où l'employé a travaillé au 31 décembre.
- frais de déplacement et autres dépenses s'élevant à plus de 12 000 \$ payés durant l'année aux fonctionnaires, par ministère;
- sommes de plus de 25 000 \$ versées aux fournisseurs durant l'année, par ministère, et liste générale comprenant les paiements effectués par l'ensemble des ministères;
- prêts de plus de 25 000 \$ faits aux bénéficiaires au cours de l'année, par ministère.





## ÉNONCÉ DE RESPONSABILITÉ

Conformément à l'article 12 de la *Loi sur l'administration financière*, le contrôleur produit chaque année les états financiers du gouvernement du Nouveau-Brunswick. Les commentaires sur les résultats pour l'année, l'analyse des écarts anormaux et les indicateurs de santé financière sont préparés conjointement par le ministère des Finances et le Bureau du contrôleur. Les états financiers comprennent un état de la situation financière, un état des résultats, un état des flux de trésorerie, un état de l'évolution de la dette nette et un état de l'évolution du déficit accumulé.

Il incombe au gouvernement d'assurer l'intégrité et l'objectivité des états financiers. À cette fin, il a établi des mécanismes de contrôle interne pour que, dans la mesure du possible, les opérations soient dûment autorisées, exécutées et comptabilisées. Les divers états financiers sont produits suivant les conventions comptables présentées à la note 1.

Pour le gouvernement,



Blaine Higgs  
Ministre des Finances

août 2012

## RÉSULTATS POUR L'EXERCICE

### Observations générales

Le sommaire des états financiers de la province qui apparaît dans ce volume des Comptes publics fait état d'un déficit de 260,6 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 mars 2012. Ce représente une diminution de 188,2 millions de dollars par rapport au déficit de 448,8 millions prévu au budget. La différence découle des recettes de 100,2 millions de dollars supérieures aux sommes budgétées et des charges de 88,0 millions inférieures aux sommes budgétées.

Les recettes ont été supérieures aux sommes budgétées en raison d'une amélioration de 80,0 millions de dollars pour la Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick (CFENB), laquelle est attribuable à de résultats forts pour Énergie NB, et aux recettes supérieures des subventions conditionnelles.

Les charges ont été inférieures aux sommes budgétées en raison d'une diminution des charges dans l'ensemble du gouvernement dans certains domaines, dont la santé, l'éducation et la formation, le travail et l'emploi, le développement économique et le service de la dette publique. Ces baisses ont été partiellement contrebalancées par des coûts supérieurs aux prévisions associés à l'inondation de mars 2012 et aux charges de retraite.

Il y a plusieurs autres écarts, dont nous faisons état de manière plus approfondie dans la section sur les écarts importants, qui suit.

### Sommaire de l'information financière

(millions)

État de la situation financière			
	<u>2012</u>		<u>2011</u>
Actif financier	3 028,5	\$	2 786,9
Passif	(13 074,3)		(12 402,6)
<b>Dette nette</b>	<b>(10 045,8)</b>		<b>(9 615,7)</b>
Immobilisations corporelles moins contributions reportées	6 421,4		6 258,7
Autre actif non financier	256,4		259,5
Actif non financier total	6 677,8		6 518,2
<b>Déficit accumulé</b>	<b>(3 368,0)</b>	<b>\$</b>	<b>(3 097,5)</b>

État des résultats			
	<u>2012</u>		<u>2011</u>
Recettes – Provenance provinciale	4 915,2	\$	4 602,1
Recettes – Provenance fédérale	2 873,8		2 919,3
Recettes totales	7 789,0		7 521,4
Charges	8 049,6		8 178,4
<b>Excédent (déficit)</b>	<b>(260,6)</b>	<b>\$</b>	<b>(657,0)</b>

État de l'évolution de la dette nette			
	<u>2012</u>		<u>2011</u>
Dette nette - début d'exercice	(9 615,7)	\$	(8 471,4)
(Augmentation) de la dette nette attribuable aux activités	(430,1)		(1 033,0)
Modification de méthode comptable	---		(111,3)
Changement total de la dette nette	(430,1)		(1 144,3)
<b>Dette nette - fin d'exercice</b>	<b>(10 045,8)</b>	<b>\$</b>	<b>(9 615,7)</b>

## Recettes

Les recettes de la province au cours des neuf derniers exercices, après retraitement, figurent dans le tableau suivant.

(millions)

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Provenance provinciale	3 585,4 \$	3 680,0 \$	3 985,1 \$	4 216,1 \$	4 460,1 \$	4 457,3 \$	4 169,4 \$	4 602,1 \$	4 915,2 \$
Provenance fédérale	1 917,9 \$	2 354,8 \$	2 392,9 \$	2 487,4 \$	2 577,7 \$	2 726,7 \$	2 901,0 \$	2 919,3 \$	2 873,8 \$
Recettes totales	5 503,3 \$	6 034,8 \$	6 378,0 \$	6 703,5 \$	7 037,8 \$	7 184,0 \$	7 070,4 \$	7 521,4 \$	7 789,0 \$

La croissance annuelle moyenne des recettes au cours de la période de neuf ans a été de 4,5 %. Cette moyenne dépasse le taux de croissance historique moyen des recettes, qui s'est situé à 3,7 % au cours des 20 dernières années. En 2012, les recettes ont augmenté de 3,6 % par rapport à l'exercice précédent, ce qui est inférieur au taux de croissance historique annuel moyen. La croissance est attribuable à une amélioration des recettes nettes de la CFENB et à une amélioration générale des recettes fiscales, contrebalancées par une réduction du financement fédéral.

## Charges

Les charges de la province au cours des neuf derniers exercices, après retraitement, figurent dans le tableau ci-dessous.

(millions)

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Charges totales	5 700,0 \$	5 814,3 \$	6 151,7 \$	6 471,8 \$	6 940,4 \$	7 374,8 \$	7 815,2 \$	8 178,4 \$	8 049,6 \$

La croissance annuelle moyenne des charges au cours de la période de neuf ans a été de 4,4 %. En 2012, les charges ont diminué de 128,8 millions de dollars par rapport à celles de l'exercice financier précédent, soit une diminution de 1,6 %. Cette diminution comprend une baisse des charges au titre du développement économique, une baisse au titre des services de protection ainsi qu'une baisse des charges de travail et d'emploi en raison de la suspension des mesures fédérales de stimulation. Ces réductions de charges ont été partiellement contrebalancées par une augmentation des charges dans d'autres domaines, notamment dans les investissements supplémentaires en matière de santé et d'éducation, ainsi que par l'augmentation du coût du service de la dette par suite d'emprunts accrus.

## Excédent / (Déficit)

Les excédents (déficits) de la province pour les neuf derniers exercices, après retraitement, figurent dans le tableau suivant.

(millions)

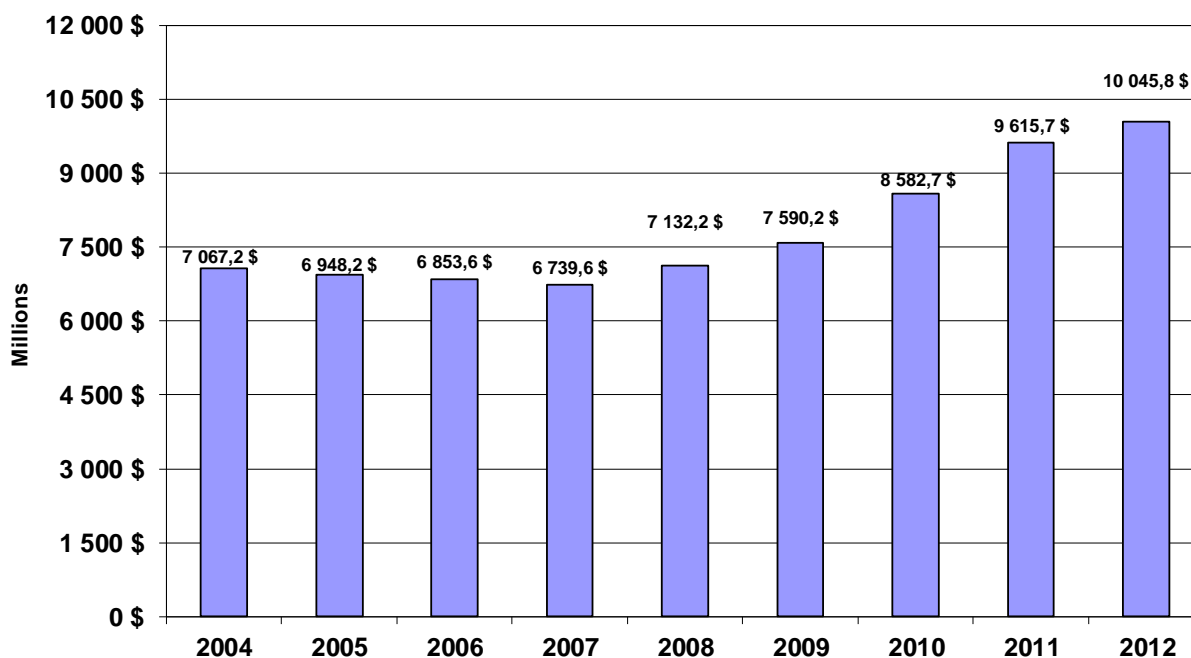
	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Excédent (déficit)	(196,7) \$	220,5 \$	226,3 \$	231,7 \$	97,4 \$	(190,8) \$	(744,8) \$	(657,0) \$	(260,6) \$

Le déficit de l'exercice terminé le 31 mars 2012 s'établit à 260,6 millions de dollars. Le déficit a été inférieur au déficit prévu de 448,8 millions de dollars. L'amélioration des recettes nettes de 80,0 millions de dollars par rapport au montant prévu au budget de la Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick et la diminution plus forte que prévu des charges de la plupart des ministères ont contribué à la baisse du déficit.

## Dettes nettes

La dette nette s'est accrue de 430,1 millions de dollars pendant l'exercice terminé le 31 mars 2012. L'augmentation de la dette nette est principalement reliée au déficit de 260,6 millions de dollars et aux charges nettes de 162,8 millions en immobilisations (routes, hôpitaux, écoles et autres bâtiments). Le graphique suivant illustre la position de la dette nette, telle qu'elle a été établie après redressements, à la fin de chacune des neuf dernières années.

### Dettes nettes



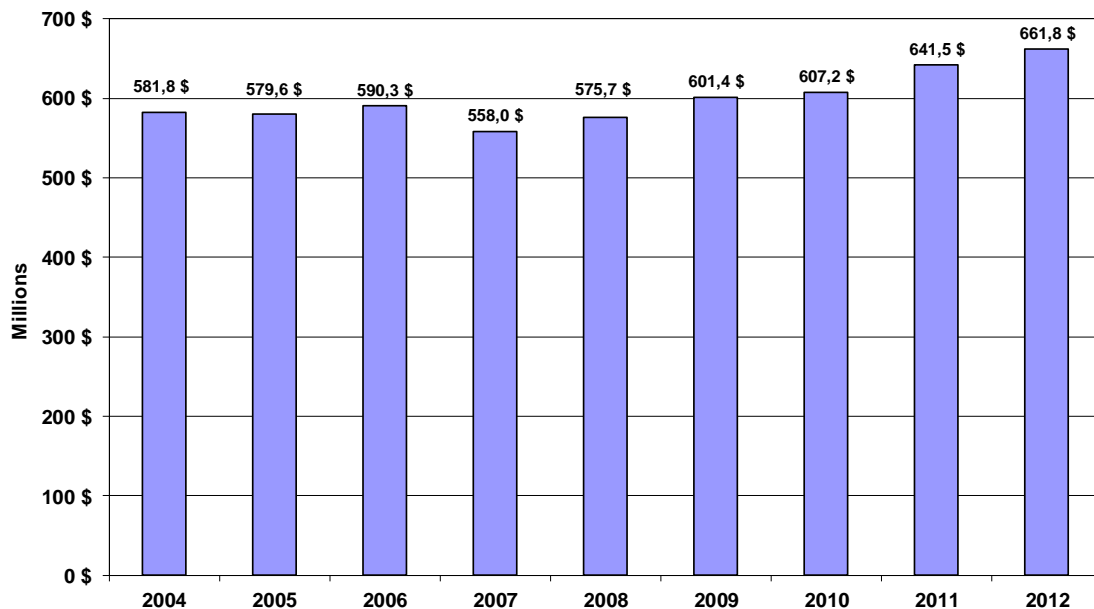
(millions)

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
<b>Dettes nettes</b>	7 067,2 \$	6 948,2 \$	6 853,6 \$	6 739,6 \$	7 132,2 \$	7 590,2 \$	8 582,7 \$	9 615,7 \$	10 045,8 \$

## Le coût du service de la dette publique

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2012, le coût total du service de la dette publique de la province s'est chiffré à 661,8 millions de dollars. Ce montant constitue une augmentation de 20,3 millions par rapport au coût de 2011. Cette hausse du coût total résulte de l'augmentation des emprunts pour financer les programmes et les services provinciaux.

## Coût du service de la dette publique



	(millions)								
	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Coût du service de la dette publique	581,8 \$	579,6 \$	590,3 \$	558,0 \$	575,7 \$	601,4 \$	607,2 \$	641,5 \$	661,8 \$

Résultats conformément à *Loi sur la responsabilité financière et le budget équilibré*

L'objectif énoncé de la loi est l'obtention de budgets équilibrés sur des périodes financières désignées. La période financière actuelle a commencé le 1<sup>er</sup> avril 2011 et se termine le 31 mars 2015. Pour 2012, le gouvernement a dégagé un déficit de 260,6 millions de dollars aux fins de l'équilibre du budget. Au cours de son mandat, le gouvernement actuel proposera de nouvelles dispositions législatives en matière d'équilibre budgétaire.

Excédent / (déficit) conformément à la *Loi sur la responsabilité financière et le budget équilibré*  
2011-2012 à 2014-2015

	(millions)	
	2012	Cumulatif
Excédent / (déficit) – <i>Loi sur la responsabilité financière et le budget équilibré</i>	(260,6) \$	(260,6) \$

## ANALYSE DES ÉCARTS IMPORTANTS

Les explications sur les écarts importants sont fournies ci-dessous. Elles concernent d'abord les recettes, puis les charges. Dans cette analyse, des comparaisons sont établies entre les résultats réels pour l'exercice 2012 et ce qui était prévu au budget 2012 ou les résultats réels de l'exercice 2011.

### RECETTES

#### Comparaison entre les prévisions budgétaires de 2012 et les montants réels de 2012

<b>Prévisions budgétaires et montants réels de 2012</b>				
(millions \$)				
Élément	Budget	Montants réels	Variance	Variance en %
<b>Provenance provinciale</b>				
Taxes et impôts	3 582,4	3 574,4	(8,0)	(0,2)
Licences et permis	131,7	138,8	7,1	5,4
Redevances	85,9	89,3	3,4	3,9
Revenus de placement	287,1	359,5	72,4	25,2
Autres recettes provinciales	527,5	527,6	0,1	0,0
Gains du fonds d'amortissement	228,6	225,6	(3,0)	(1,3)
<b>Recettes totales provinciale</b>	<b>4 843,2</b>	<b>4 915,2</b>	<b>72,0</b>	<b>1,5</b>
<b>Provenance fédérale</b>				
Paiements de péréquation fiscale	1 632,6	1 632,6	(0,0)	(0,0)
Subventions inconditionnelles	864,5	865,7	1,2	0,1
Subventions conditionnelles	348,5	375,5	27,0	7,8
<b>Recettes totales fédérale</b>	<b>2 845,6</b>	<b>2 873,8</b>	<b>28,2</b>	<b>1,0</b>
<b>Recettes totales</b>	<b>7 688,8</b>	<b>7 789,0</b>	<b>100,2</b>	<b>1,3</b>

#### Taxes et impôts

Les recettes découlant des taxes et impôts ont accusé une baisse de 8,0 millions de dollars par rapport aux prévisions budgétaires, principalement pour les raisons suivantes :

- Les recettes liées à l'impôt sur le revenu des particuliers ont connu une diminution de 49,4 millions de dollars, en raison d'une assiette fiscale plus faible que prévu et d'un redressement défavorable pour l'année d'imposition 2010;
- Les recettes liées à l'impôt sur le revenu des corporations ont connu une diminution de 14,6 millions de dollars, principalement en raison d'une assiette fiscale plus faible que prévu;
- Les recettes liées à la taxe de vente harmonisée ont connu une augmentation de 44,1 millions de dollars, surtout en raison de redressements favorables sur exercices antérieurs pour la période de 2006 à 2011;
- Les recettes liées à la taxe sur le capital des corporations financières ont connu une augmentation de 5,5 millions de dollars, en raison d'un accroissement du capital libéré des principales banques;
- Les recettes liées à la taxe sur les primes d'assurance ont augmenté de 4,5 millions de dollars, en raison de l'augmentation de la valeur des primes.

#### Licences et permis

Les licences et permis ont enregistré un dépassement de budget de 7,1 millions de dollars, principalement en raison du volume d'immatriculations de véhicules à moteur supérieur à ce qui était prévu dans le budget.

#### Revenus de placement

Les revenus de placement ont augmenté de 72,4 millions de dollars par rapport aux sommes budgétées, en raison de l'augmentation de 80,0 millions de dollars des recettes de la Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick par suite des résultats forts obtenus pour Énergie NB. Énergie NB a

bénéficié de coûts favorables pour l'achat de combustibles et d'énergie, y compris de flux hydro-électriques supérieurs à la moyenne. Les recettes de la Société des alcools du Nouveau-Brunswick ont diminué de 7,6 millions de dollars, en raison de ventes plus faibles que prévu.

#### Subventions conditionnelles

Les subventions conditionnelles ont enregistré un dépassement de budget de 27,0 millions de dollars en raison notamment du financement fédéral supplémentaire pour l'organisme de service spécial de la Société de développement régional pour l'achèvement d'installations de traitement des eaux usées, et du financement fédéral associé au transfert du pont du port de Saint John.

#### **Comparaison des montants réels de 2011 et de 2012**

<b>Comparaison des montants réels de 2011 et de 2012</b>				
<b>(millions \$)</b>				
<b>Élément</b>	<b>Montants réels 2011</b>	<b>Montants réels 2012</b>	<b>Changement</b>	<b>Changement en %</b>
<b>Provenance provinciale</b>				
Taxes et impôts	3 430,0	3 574,4	144,4	4,2
Licences et permis	134,4	138,8	4,4	3,3
Redevances	87,5	89,3	1,8	2,0
Revenus de placement	218,1	359,5	141,4	64,8
Autres recettes provinciales	508,6	527,6	19,0	3,7
Gains du fonds d'amortissement	223,5	225,6	2,1	0,9
<b>Recettes totales provinciale</b>	<b>4 602,1</b>	<b>4 915,2</b>	<b>313,1</b>	<b>6,8</b>
<b>Provenance fédérale</b>				
Paiements de péréquation fiscale	1 661,8	1 632,6	(29,2)	(1,8)
Subventions inconditionnelles	833,5	865,7	32,2	3,9
Subventions conditionnelles	424,0	375,5	(48,5)	(11,4)
<b>Recettes totales fédérale</b>	<b>2 919,3</b>	<b>2 873,8</b>	<b>(45,5)</b>	<b>(1,6)</b>
<b>Recettes totales</b>	<b>7 521,4</b>	<b>7 789,0</b>	<b>267,6</b>	<b>3,6</b>

#### Taxes et impôts

Les recettes découlant des taxes et impôts ont augmenté de 144,4 millions de dollars par rapport à celles de l'exercice précédent, principalement pour les raisons suivantes :

- Les recettes liées à la taxe de vente harmonisée ont augmenté de 72,8 millions de dollars grâce à la croissance de l'assiette fiscale et aux redressements sur exercices antérieurs;
- Les recettes liées à la taxe sur l'essence et les carburants ont augmenté de 35,8 millions de dollars en raison de la hausse du taux de la taxe;
- Les recettes liées à la taxe sur le tabac ont augmenté de 20,9 millions de dollars par suite de la hausse du taux de la taxe;
- Les recettes découlant de l'impôt foncier provincial ont augmenté de 18,3 millions de dollars en raison de la croissance de l'assiette fiscale;
- Les recettes issues de la taxe sur les minéraux métalliques ont augmenté de 16,0 millions de dollars grâce à un rajustement au cours de l'exercice antérieur;
- Les recettes provenant de l'impôt sur le revenu des particuliers ont augmenté de 12,1 millions de dollars, la croissance de l'assiette fiscale étant contrebalancée par les redressements sur exercices antérieurs;
- Les recettes liées à l'impôt sur le revenu des corporations ont baissé de 28,6 millions de dollars en raison d'un redressement sur exercices antérieurs contrebalancé par le renforcement de l'assiette fiscale.

#### Revenus de placement

Les revenus de placement ont augmenté de 141,4 millions de dollars par rapport à ceux de 2011, ce qui est surtout attribuable à une augmentation de 134,2 millions de dollars des recettes nettes de la CFENB, laquelle augmentation découle de coûts favorables pour l'achat de combustibles et d'énergie chez Énergie NB.

Autres recettes provinciales

Les autres recettes provinciales se sont accrues de 19,0 millions de dollars par rapport à celles de 2011. Cette source de recettes reflète un nombre important de comptes de recettes dans les différents ministères et organismes gouvernementaux. Les principales augmentations comprennent des recouvrements de charges d'exercice antérieur en hausse de 7,1 millions de dollars, des recouvrements en hausse de 4,8 millions de dollars pour l'impôt automobile pour les services de santé, et des recouvrements de patients en hausse de 3,1 millions de dollars.

Paiements de péréquation fiscale

Les paiements de péréquation fiscale ont fléchi de 29,2 millions de dollars en raison de l'atténuation des disparités fiscales entre le Nouveau-Brunswick et la moyenne nationale.

Subventions inconditionnelles

Les subventions inconditionnelles sont en hausse de 32,2 millions de dollars, surtout en raison des augmentations établies par voie législative du financement fédéral au titre du Transfert canadien en matière de santé et du Transfert canadien en matière de programmes sociaux.

Subventions conditionnelles

Les subventions conditionnelles ont baissé de 48,5 millions de dollars par rapport à celles de l'exercice financier précédent, surtout en raison de l'expiration en 2011 de diverses ententes fédérales de financement de programmes de formation et de stimulation économique, ainsi que d'aide en cas de catastrophe.

**CHARGES****Comparaison entre les prévisions budgétaires de 2012 et les charges réelles de 2012**

<b>Prévisions budgétaires et charges réelles de 2012</b>				
<b>(en millions de dollars)</b>				
<b>Poste</b>	<b>Budget</b>	<b>Montants réels</b>	<b>Variance</b>	<b>Variance en %</b>
Éducation et formation	1 764,0	1 747,4	(16,6)	(0,9)
Santé	2 756,8	2 733,4	(23,4)	(0,8)
Développement social	1 050,6	1 031,8	(18,8)	(1,8)
Services de protection	221,2	225,2	4,0	1,8
Développement économique	257,1	246,1	(11,0)	(4,3)
Travail et emploi	124,1	108,8	(15,3)	(12,3)
Ressources	207,7	209,5	1,8	0,9
Transports	407,5	395,6	(11,9)	(2,9)
Gouvernement central	668,6	690,0	21,4	3,2
Service de la dette publique	680,0	661,8	(18,2)	(2,7)
<b>Charges totales</b>	<b>8 137,6</b>	<b>8 049,6</b>	<b>(88,0)</b>	<b>(1,1)</b>

Les montants dans le tableau sont rapportés par domaine fonctionnel. Voir le tableau correspondant des états financier pour plus de détails.

Éducation et formation

Les charges en éducation et en formation se sont chiffrées à 16,6 millions de dollars de moins par rapport aux sommes prévues au budget principalement pour les raisons suivantes :

- Des charges inférieures à ce qui avait été prévu au budget au titre des programmes d'enseignement au niveau primaire et secondaire et de développement de la petite enfance, du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance;
- Des charges inférieures à ce qui avait été prévu au budget au titre du Programme d'aide financière aux étudiants du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, principalement en raison de la diminution des frais d'intérêts et de la diminution de la participation aux programmes de réduction de la dette des étudiants.



Ces baisses ont été partiellement contrebalancées par des charges supérieures à ce qui avait été prévu au budget dans d'autres domaines, notamment les charges de retraite, en raison de rendements des placements plus faibles que prévu.

#### Santé

Les charges en santé se sont chiffrées à 23,4 millions de dollars de moins par rapport aux sommes prévues au budget, principalement pour les raisons suivantes :

- Des charges inférieures à ce qui était prévu au budget au titre du programme des Services ministériels et autres services de santé, surtout attribuables à des paiements hospitaliers hors province plus faibles que prévu et à des retards en matière de cybersanté;
- Une croissance plus faible que prévu au titre du programme d'assurance-maladie;
- Des charges d'amortissement inférieures à ce qui était prévu au budget.

#### Développement social

Les charges de développement social se sont chiffrées à 18,8 millions de dollars de moins par rapport aux sommes prévues au budget, principalement pour les raisons suivantes :

- Des charges réduites au titre du programme des services de logement par suite de la réduction des coûts de la relance économique;
- Des coûts réduits au titre du Compte à but spécial;
- Des charges réduites au titre du programme de soins de longue durée des suites de revenus plus importants que prévu en contributions des clients ainsi qu'en raison des retards de la mise en œuvre pour le plan de rénovation et le plan de renouvellement capital/imprévus pour les services de foyers de soins

Ces sous-utilisations de fonds ont été partiellement contrebalancées par des charges plus fortes que prévu dans le Programme de sécurité du revenu, du fait d'une augmentation du nombre de cas d'aide sociale.

#### Services de protection

Les charges des services de protection ont dépassé de 4,0 millions de dollars les sommes prévues au budget, principalement en raison des charges supplémentaires au titre du Programme d'aide financière en cas de catastrophe du ministère de la Sécurité publique par suite des coûts associés à l'inondation de mars 2012. Ce montant a été partiellement contrebalancé par des charges inférieures aux prévisions dans d'autres domaines, notamment le programme des poursuites publiques du Cabinet du procureur général.

#### Développement économique

Les charges de développement économique se sont chiffrées à 11,0 millions de dollars de moins par rapport aux sommes prévues au budget, principalement pour les raisons suivantes :

- Des charges plus faibles que prévu au titre du Programme d'aide stratégique d'Entreprises Nouveau-Brunswick en raison d'un certain nombre de projets qui ne se sont pas déroulés comme prévu au cours de l'exercice financier de 2012;
- Des charges inférieures à ce qui était prévu au budget au titre du Fonds des investisseurs immigrants en raison du report des investissements dans les projets à l'exercice financier de 2013.

Ces baisses ont été partiellement contrebalancées par des charges plus importantes que prévu au budget de la Société de développement régional, essentiellement en raison de l'augmentation des charges de l'organisme de service spécial de la Société de développement régional liées à l'achèvement des installations de traitement des eaux usées à financement fédéral.

#### Travail et emploi

Les charges de travail et d'emploi ont été inférieures de 15,3 millions de dollars par rapport aux sommes prévues au budget, principalement en raison d'une demande plus faible que prévu pour les programmes offerts au titre de l'entente sur le développement du marché du travail et de l'entente relative au marché du travail.

### Transports

Les charges dans les transports se sont chiffrées à 11,9 millions de dollars de moins par rapport aux sommes prévues au budget, principalement en raison de charges plus faibles que prévu au titre de la Société de voirie du Nouveau-Brunswick par suite de la reconnaissance en tant qu'investissements dans des immobilisations corporelles des paiements des réfections dans le cadre de partenariats public-privé. Ce montant a été partiellement contrebalancé par des charges supérieures aux prévisions dans d'autres domaines, notamment les charges d'amortissement, les provisions pour pertes et le programme d'entretien d'hiver.

### Gouvernement central

Les charges du gouvernement central se sont chiffrées à 21,4 millions de dollars de plus par rapport aux sommes prévues au budget, principalement en raison des charges engagées par Algonquin Properties Limited pour la vente de l'hôtel et du terrain de golf Algonquin, ainsi que des charges supérieures aux prévisions au titre des charges de retraite, des charges de provisions pour pertes et des charges d'amortissement. Ces augmentations ont été partiellement compensées par un certain nombre de sous-utilisations de fonds dans divers domaines, notamment au ministère de l'Approvisionnement et des Services, au ministère des Gouvernements locaux et à Service Nouveau-Brunswick.

### Service de la dette publique

Les charges relatives au service de la dette publique se sont chiffrées à 18,2 millions de dollars de moins par rapport aux sommes prévues au budget, en raison des taux d'intérêt plus faibles que prévu.

### **Comparaison des charges réelles en 2011 et en 2012**

<b>Charges réelles en 2011 et en 2012</b>				
<b>(en millions de dollars)</b>				
<b>Poste</b>	<b>Montants réels 2011</b>	<b>Montants réels 2012</b>	<b>Changement</b>	<b>Changement en %</b>
Éducation et formation	1 723,7	1 747,4	23,7	1,4
Santé	2 687,0	2 733,4	46,4	1,7
Développement social	1 037,5	1 031,8	(5,7)	(0,6)
Services de protection	250,6	225,2	(25,4)	(10,1)
Développement économique	328,4	246,1	(82,3)	(25,1)
Travail et emploi	141,7	108,8	(32,9)	(23,2)
Ressources	215,1	209,5	(5,6)	(2,6)
Transports	402,7	395,6	(7,1)	(1,8)
Gouvernement central	750,2	690,0	(60,2)	(8,0)
Service de la dette publique	641,5	661,8	20,3	3,2
<b>Charges totales</b>	<b>8 178,4</b>	<b>8 049,6</b>	<b>(128,8)</b>	<b>(1,6)</b>

*Les postes dans le tableau sont rapportés par domaine fonctionnel. Voir le tableau correspondant des états financiers pour plus de détails.*

### Éducation et formation

Les charges en éducation et en formation se sont chiffrées à 23,7 millions de dollars de plus par rapport à celles de l'exercice financier précédent principalement pour les raisons suivantes :

- l'augmentation des investissements et des salaires au titre de l'éducation de la maternelle à la 12e année;
- l'augmentation des investissements en éducation postsecondaire;
- la hausse des charges de retraite par suite de l'affaiblissement du rendement des placements.

### Santé

Les charges en santé ont dépassé de 46,4 millions de dollars celles de l'exercice financier précédent, principalement pour les raisons suivantes :

- Des charges accrues au titre du Programme d'assurance-maladie, découlant du recrutement de médecins supplémentaires, de la croissance et de l'augmentation des salaires;
- Des charges plus élevées au titre du Plan de médicaments sur ordonnance, qui sont attribuables à une augmentation du nombre des bénéficiaires et du coût des demandes d'indemnisation;
- Des charges plus élevées dans les régies régionales de la santé, relativement aux salaires et à l'inflation.

### Développement social

Les charges de développement social se sont chiffrées à 5,7 millions de dollars de moins par rapport à celles de l'exercice financier précédent, principalement en raison d'une diminution des charges au titre des Services de logement liée à la suspension des mesures de stimulation économique et de l'entente sur le prolongement de l'Initiative en matière de logements abordables en 2011.

### Services de protection

Les charges des services de protection se sont chiffrées à 25,4 millions de dollars de moins par rapport à celles de l'exercice financier précédent, principalement en raison d'une diminution des charges au titre du Programme d'aide financière en cas de catastrophe du ministère de la Sécurité publique.

### Développement économique

Les charges de développement économique se sont chiffrées à 82,3 millions de dollars de moins par rapport à celles de l'exercice financier précédent, principalement pour les raisons suivantes :

- Une diminution des charges d'Entreprises Nouveau-Brunswick relatives aux programmes de développement de commerce et de l'industrie et d'aide stratégique;
- Une diminution des charges au titre du Programme de projets et d'opérations de la Société de développement régional, attribuable au fait que moins de projets ont été approuvés en 2012 qu'en 2011.

### Travail et emploi

Les charges de travail et d'emploi se sont chiffrées à 32,9 millions de dollars de moins par rapport à celles de l'exercice financier précédent, principalement en raison d'une réduction du financement consenti au titre de l'entente sur le développement du marché du travail et de l'entente relative au marché du travail par suite du retrait des fonds fédéraux de stimulation économique au cours de l'exercice financier de 2011.

### Ressources

Les charges dans le secteur des ressources se sont chiffrées à 5,6 millions de dollars de moins par rapport à celles de l'exercice financier précédent, principalement pour les raisons suivantes :

- Une diminution des charges de l'Agence de l'efficacité et de la conservation énergétiques du Nouveau-Brunswick, attribuable à la stabilisation de la participation au programme et aux modifications apportées aux programmes du secteur résidentiel;
- Une diminution des charges au ministère des Ressources naturelles, principalement attribuable aux gains d'efficacité du ministère et à la suppression du financement fédéral pour la sylviculture sur les terres de la Couronne.

Ces diminutions ont été partiellement contrebalancées par des charges plus élevées dans d'autres domaines, notamment les charges de provisions pour pertes.

### Transports

Les charges dans les transports se sont chiffrées à 7,1 millions de dollars de moins par rapport à celles de l'exercice financier précédent, principalement en raison de la diminution des charges en capital. Cette baisse a été partiellement contrebalancée par des charges accrues dans d'autres domaines, notamment les charges d'amortissement et la Société de voirie du Nouveau-Brunswick.

Gouvernement central

Les charges du gouvernement central se sont chiffrées à 60,2 millions de dollars de moins par rapport à celles de l'exercice financier précédent, principalement pour les raisons suivantes :

- Une diminution des charges de provisions pour pertes;
- Une diminution des charges de retraite;
- Une diminution des besoins en matière de charges de l'Assemblée législative en raison de l'élection provinciale de 2010.

Ces diminutions ont été partiellement contrebalancées par une augmentation des charges dans un certain nombre d'autres ministères et entités.

Service de la dette publique

Les charges relatives au service de la dette publique se sont chiffrées à 20,3 millions de dollars de plus par rapport à celles de l'exercice financier précédent, en raison d'un accroissement des emprunts pour financer les programmes et les services provinciaux.

## INDICATEURS DE LA SANTÉ FINANCIÈRE

Cette section décrit les indicateurs de progrès dans l'état des finances de la province en suivant les lignes directrices de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) à l'aide de l'information fournie dans les états financiers de la province ainsi que d'autres indicateurs socioéconomiques habituels, comme les données sur le produit intérieur brut (PIB) nominal de Statistique Canada.

L'analyse fournit des résultats présentés d'une manière qui accroît la transparence et permet de mieux comprendre les récentes tendances dans la santé financière de la province. Les tendances des neuf derniers exercices (de 2004 à 2012) sont évaluées selon les critères de durabilité, de flexibilité et de vulnérabilité établis par l'ICCA et utilisés par la vérificatrice générale du Nouveau-Brunswick. Bien que de nombreux indicateurs potentiels existent, les indicateurs retenus semblent être les plus pertinents, les plus mesurables et les plus transparents pour les utilisateurs de l'information financière du gouvernement. L'utilisation de telles séries de données est largement répandue parmi les banques et autres établissements financiers, les investisseurs et les agences d'évaluation du crédit.

Dans l'évaluation de la santé financière d'un gouvernement, il faut tenir compte du fait que les gouvernements sont exposés à un certain nombre de variables qui échappent totalement à leur influence, mais qui peuvent quand même avoir une incidence majeure sur les résultats et les indicateurs financiers. Ces variables, comprennent, mais sans s'y limiter :

- Les fluctuations de l'économie mondiale telles que les prix de l'énergie, les prix des produits de base, la valeur des placements et l'inflation;
- Les changements dans la situation financière internationale qui touchent les taux d'intérêt, font fluctuer les devises ou influent sur l'accessibilité au crédit;
- Les modifications apportées aux paiements de transfert ou programmes fédéraux;
- Les urgences telles que les inondations, les incendies de forêt et les pandémies;
- Les développements pris en compte dans les livres de la province parce qu'ils touchent des organismes tels qu'Énergie NB;
- Les modifications apportées aux principes comptables généralement reconnus.

### Durabilité

L'ICCA définit la durabilité comme étant la mesure dans laquelle un gouvernement pourra s'acquitter de ses obligations financières actuelles, au regard tant de ses engagements de fournir des services au public que de ses engagements financiers envers ses créanciers, employés et autres parties, sans accroître, en termes relatifs, le fardeau de la dette ou le fardeau fiscal qui pèse sur l'économie dans laquelle s'exercent ses activités. Pour les besoins de la présente analyse, la durabilité est mesurée selon :

- la dette nette par rapport au PIB;
- la dette nette par habitant.

### La dette nette par rapport au PIB :

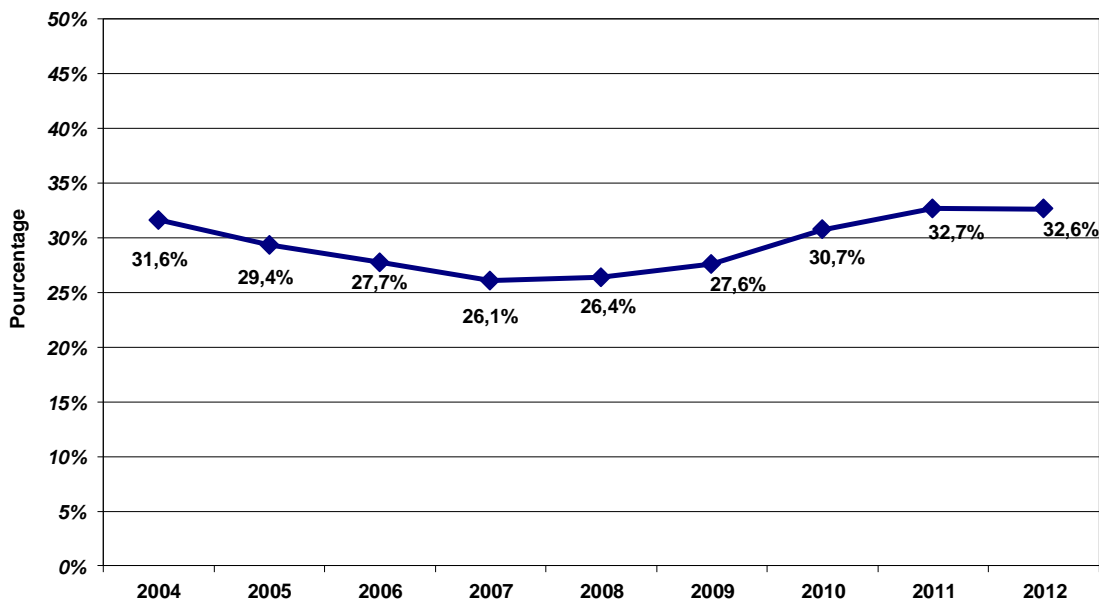
La dette nette donne une idée de la mesure dans laquelle le passif excède l'actif financier du gouvernement provincial. Le rapport entre la dette nette et le PIB montre la relation entre la dette nette et l'économie. Si le rapport baisse, la croissance de l'économie excède l'accroissement de la dette nette, ce qui améliore la durabilité. Au contraire, un rapport à la hausse entre la dette nette et le PIB est le signe que la dette nette augmente plus rapidement que la croissance de l'économie, ce qui a pour effet de diminuer la durabilité financière du gouvernement provincial.

Au cours des neuf dernières années, le rapport entre la dette nette et le PIB de la province a augmenté pour passer de 31,6 % à 32,6 %. Le graphique qui suit montre une amélioration (réduction) continue du rapport entre la dette nette et le PIB de 2004 à 2007. Depuis 2008, le rapport a eu tendance à monter en raison de la conjoncture économique, des projets d'immobilisations, des changements fiscaux et de la pression des coûts continue sur les programmes de santé et les programmes sociaux. En 2012, le

rapport s'est stabilisé par rapport aux récentes tendances de croissance, reflet des efforts déployés par le gouvernement pour gérer les finances de la province.

Aux fins de la *Loi sur la responsabilité financière et le budget équilibré*, le rapport entre la dette nette et le PIB au cours de périodes financières successives doit s'améliorer. Cela signifie que le rapport entre la dette nette et le PIB pour l'exercice terminé le 31 mars 2015 doit être inférieur à celui de l'exercice terminé le 31 mars 2011. Le gouvernement va adopter une nouvelle loi sur le budget équilibré au cours de son mandat.

### Rapport entre la dette nette et le PIB

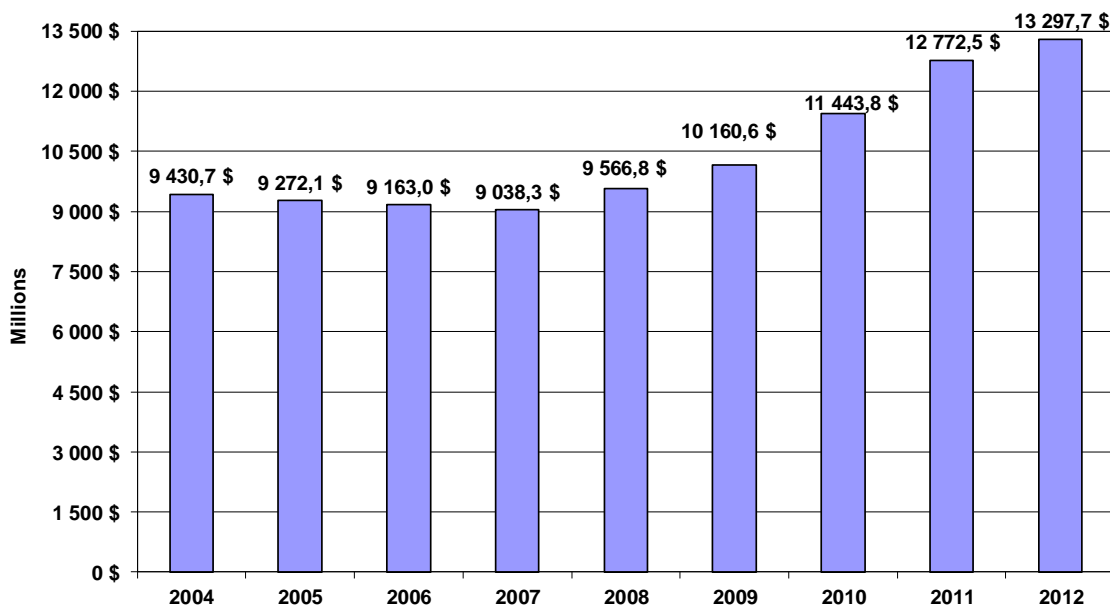


Rapport entre la dette nette et le PIB			
Exercice terminé en	Dette nette	PIB	Dette nette/PIB
	(millions \$)	(millions \$)	(%)
<b>2004</b>	7 067,2	22 366	31,6%
<b>2005</b>	6 948,2	23 672	29,4%
<b>2006</b>	6 853,6	24 716	27,7%
<b>2007</b>	6 739,6	25 847	26,1%
<b>2008</b>	7 132,2	27 044	26,4%
<b>2009</b>	7 590,2	27 499	27,6%
<b>2010</b>	8 582,7	27 920	30,7%
<b>2011</b>	9 615,7	29 448	32,7%
<b>2012</b>	<b>10 045,8</b>	<b>30 773</b>	<b>32,6%</b>

### Dette nette par habitant :

La dette nette par habitant est une représentation de la dette nette attribuable à chaque résident du Nouveau-Brunswick. Une baisse de la dette nette par habitant indique que le fardeau de la dette s'améliore, alors qu'une hausse signifie qu'il augmente. Le niveau de la dette nette par habitant a connu une amélioration (réduction) continue de 2004 à 2007. Depuis 2008, la dette nette par habitant a eu tendance à monter en raison de la conjoncture économique, des projets d'immobilisations, des changements fiscaux et de la pression des coûts continue sur les programmes de santé et les programmes sociaux.

### Dette nette par habitant



Dette nette par habitant			
Exercice terminé en	Dette nette	Population	Dette nette par habitant
	(millions \$)	(1 <sup>er</sup> juillet)	(\$)
<b>2004</b>	7 067,2	749 389	9 430,7
<b>2005</b>	6 948,2	749 369	9 272,1
<b>2006</b>	6 853,6	747 960	9 163,0
<b>2007</b>	6 739,6	745 674	9 038,3
<b>2008</b>	7 132,2	745 515	9 566,8
<b>2009</b>	7 590,2	747 023	10 160,6
<b>2010</b>	8 582,7	749 983	11 443,8
<b>2011</b>	9 615,7	752 838	12 772,5
<b>2012</b>	<b>10 045,8</b>	<b>755 455</b>	<b>13 297,7</b>

### Flexibilité

L'ICCA définit la flexibilité comme étant la mesure dans laquelle un gouvernement peut modifier le fardeau de sa dette ou le fardeau fiscal qui pèse sur l'économie dans laquelle s'exercent ses activités afin de s'acquitter de ses obligations financières actuelles au regard tant de ses engagements de service envers le public que de ses engagements financiers envers ses créanciers, employés et autres parties. Pour les besoins de la présente analyse, la flexibilité est mesurée ainsi :

- les recettes de provenance interne par rapport au PIB;
- le coût du service de la dette publique par rapport aux recettes totales.

### Les recettes de provenance interne par rapport au PIB :

Ce rapport mesure les recettes de provenance interne du gouvernement provincial en tant que pourcentage de l'économie, mesuré par le PIB nominal. L'augmentation de ce rapport signifie que les recettes de provenance interne du gouvernement croissent plus rapidement que l'économie dans son

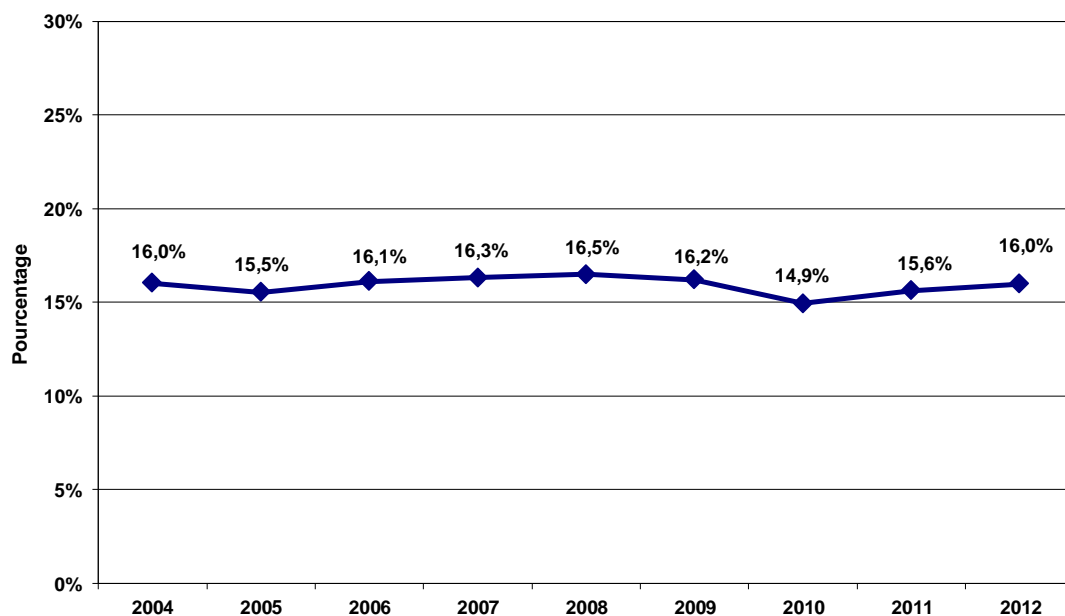
ensemble, ce qui réduit la flexibilité dont dispose le gouvernement pour augmenter les recettes sans ralentir la croissance économique. La diminution du rapport montre que le gouvernement tire moins de recettes de l'économie sur une base relative, ce qui accroît sa flexibilité.

Les recettes de provenance interne comprennent notamment les recettes fiscales, les recettes découlant des ressources naturelles, les droits, le rendement du capital investi, les recettes provenant des loteries, les amendes et pénalités etc.; il s'agit essentiellement de toutes les recettes moins les transferts fédéraux. Bien qu'elles puissent être mieux maîtrisées que les transferts fédéraux, puisque la province peut influencer les recettes au moyen de ses taux d'imposition et de sa politique budgétaire, les recettes de provenance interne sont vulnérables à plusieurs facteurs, dont les suivants :

- le bénéfice net ou les recettes d'organismes externes qui ont une incidence sur les livres de la province (p. ex. : Énergie NB);
- la variabilité des recettes provinciales perçues ou estimées par le gouvernement fédéral, dont l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés et la taxe de vente harmonisée;
- les recettes fiscales sur les produits de base, dont la taxe sur les minéraux métalliques, qui sont vulnérables aux prix mondiaux.

Le rapport entre les recettes de provenance interne et le PIB a été relativement stable au cours de la période de neuf ans allant de 2004 à 2012, mais a diminué de façon notable en 2010. Le ralentissement économique, la baisse des impôts et l'importante perte nette subie par la Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick (CFENB) ont contribué à cette diminution. Depuis 2010, à la faveur du redressement des recettes fiscales, d'un bénéfice net positif de la CFENB et d'une croissance limitée ou négative des transferts fédéraux, le rapport est revenu à son niveau normal.

#### Recettes de provenance interne par rapport au PIB





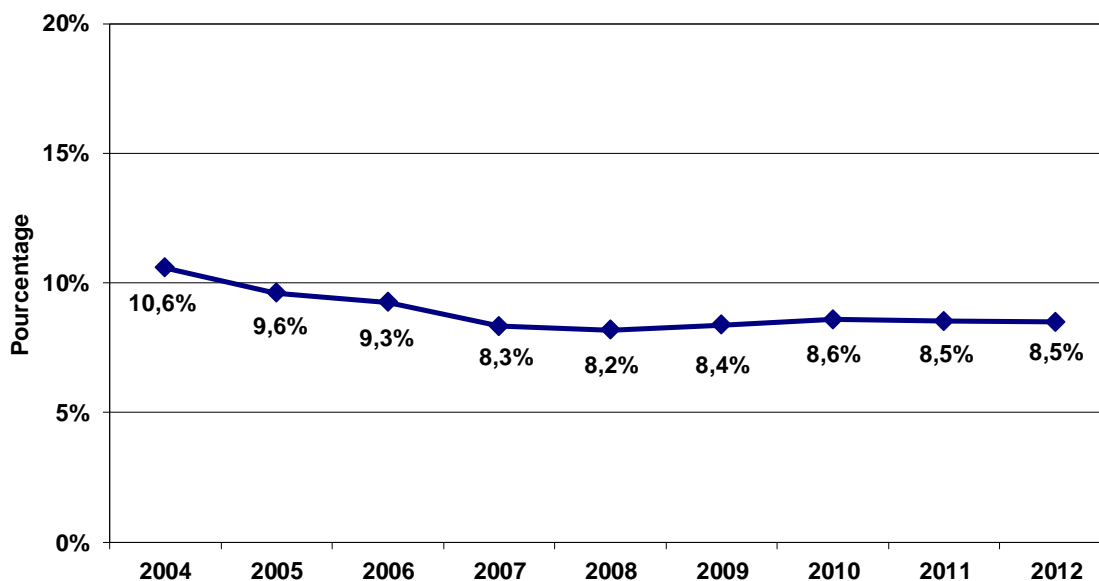
Les recettes de provenance interne par rapport au PIB			
Exercice terminé en	Recettes de provenance interne	PIB	Recettes de provenance interne par rapport au PIB
	(millions \$)	(millions \$)	(%)
2004	3 585,4	22 366	16,0%
2005	3 680,0	23 672	15,5%
2006	3 985,1	24 716	16,1%
2007	4 216,1	25 847	16,3%
2008	4 460,1	27 044	16,5%
2009	4 457,3	27 499	16,2%
2010	4 169,4	27 920	14,9%
2011	4 602,1	29 448	15,6%
2012	<b>4 915,2</b>	<b>30 773</b>	<b>16,0%</b>

#### Le coût du service de la dette publique par rapport aux recettes totales :

Le rapport entre le coût du service de la dette et les recettes totales est un indicateur de la capacité de la province de s'acquitter de ses obligations actuelles envers ses créanciers dans le contexte des recettes globales du gouvernement. Des variables qui échappent à l'influence directe du gouvernement peuvent avoir une incidence sur le service de la dette, dont les cotes de solvabilité, les taux d'intérêt, les marchés financiers et les fluctuations des devises. Les sommes investies dans l'infrastructure publique d'une façon qui modifie l'encours de la dette peuvent aussi avoir une incidence sur les besoins d'emprunt.

Le rapport entre les coûts du service de la dette de la province et ses recettes a baissé de façon constante au cours de la période de 2004 à 2008, ce qui a réduit le fardeau financier global pesant sur le budget provincial. Une diminution de ce rapport montre que les coûts du service de la dette accaparent une part moins grande des recettes provinciales, situation qui met à la disposition de la province plus de ressources financières pour fournir les programmes et les services essentiels. Pour les six dernières années, le rapport était relativement inchangé.

#### Coût du service de la dette publique par rapport aux recettes totales



<b>Coût du service de la dette publique par rapport aux recettes totales</b>			
<b>Exercice terminé en</b>	<b>Coût du service de la dette publique</b>	<b>Recettes totales</b>	<b>Coût du service de la dette publique par rapport aux recettes totales</b>
	(millions \$)	(millions \$)	(%)
<b>2004</b>	581,8	5 503,3	10,6%
<b>2005</b>	579,6	6 034,8	9,6%
<b>2006</b>	590,3	6 378,0	9,3%
<b>2007</b>	558,0	6 703,5	8,3%
<b>2008</b>	575,7	7 037,8	8,2%
<b>2009</b>	601,4	7 184,0	8,4%
<b>2010</b>	607,2	7 070,4	8,6%
<b>2011</b>	641,5	7 521,4	8,5%
<b>2012</b>	<b>661,8</b>	<b>7 789,0</b>	<b>8,5%</b>

### **Vulnérabilité**

L'ICCA définit la vulnérabilité comme étant la mesure dans laquelle un gouvernement dépend de sources de financement sur lesquelles il n'exerce pas de contrôle ou d'influence ou est exposé à des risques qui peuvent compromettre sa capacité de s'acquitter de ses obligations financières actuelles au regard de ses engagements de service envers le public et de ses engagements financiers envers ses créanciers, employé et autres parties. Une mesure courante de la vulnérabilité est les transferts du gouvernement fédéral par rapport aux recettes totales.

### **Transferts du gouvernement fédéral par rapport aux recettes totales :**

Les recettes de provenance fédérale comprennent les subventions conditionnelles et inconditionnelles du gouvernement fédéral, dont les suivantes :

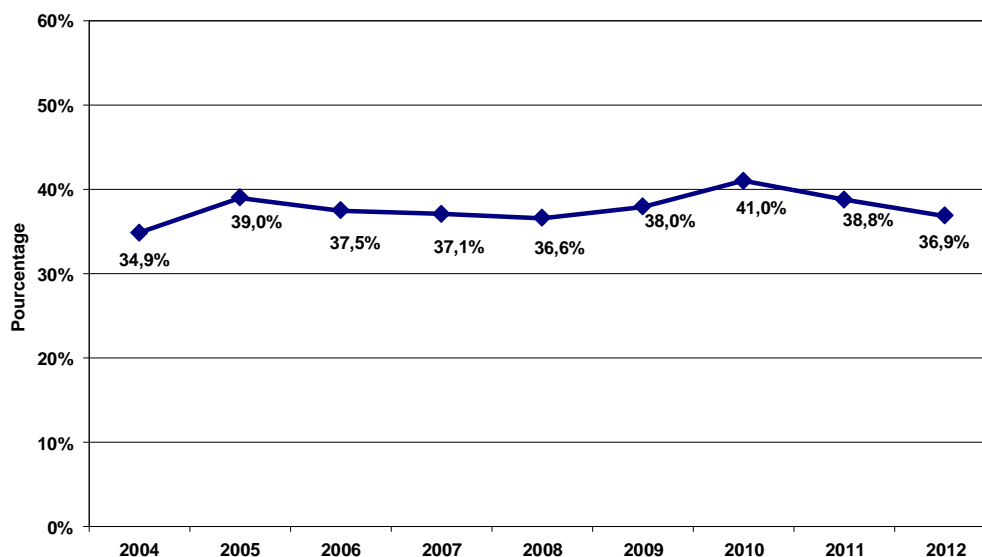
- les paiements au titre du programme de péréquation fiscale;
- le Transfert canadien en matière de santé et le Transfert canadien en matière de programmes sociaux;
- les subventions conditionnelles ou les recettes en capital à l'appui du développement économique, de l'infrastructure, de l'éducation, de la formation de la main-d'œuvre et d'autres domaines.

Les décisions fédérales en matière de politique financière aussi bien que le processus annuel d'établissement des estimations qui guide les paiements fédéraux en vertu du programme de péréquation et du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux peuvent avoir une incidence sur les paiements de transfert fédéraux. Les deux facteurs peuvent contribuer à des variations du niveau des transferts d'un exercice à l'autre.

La comparaison du niveau des transferts fédéraux avec les recettes totales offre une indication de la vulnérabilité de la province. De façon générale, si le rapport augmente, cela signifie que la province est de plus en plus dépendante des transferts fédéraux, ce qui augmente sa vulnérabilité. Si le rapport diminue, la vulnérabilité diminue.

Les transferts fédéraux en tant que proportion des recettes totales ont diminué chaque année au cours de la période de 2005 à 2008, avant d'augmenter en 2009 et en 2010. Le rapport a baissé au cours des deux dernières années. Au cours de l'exercice 2010, les recettes de provenance interne ont fléchi en raison des effets du ralentissement économique et de l'importante perte nette subie par la Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick. Parallèlement, les fonds de stimulation économique octroyés par le gouvernement fédéral ont alimenté la croissance des recettes de provenance fédérale. Cela a contribué à une augmentation notable du rapport, qui a baissé depuis. En 2012, les recettes de provenance provinciale ont rebondi en raison de l'augmentation des recettes nettes de la CFENB et du renforcement des recettes fiscales, alors que les recettes de provenance fédérale ont diminué.

## Transferts du gouvernement fédéral par rapport aux recettes totales



## Transferts du gouvernement fédéral par rapport aux recettes totales

Exercice terminé en	Transferts du gouvernement fédéral	Recettes totales	Transferts du gouvernement fédéral par rapport aux recettes totales
	(millions \$)	(millions \$)	(%)
<b>2004</b>	1 917,9	5 503,3	34,9%
<b>2005</b>	2 354,8	6 034,8	39,0%
<b>2006</b>	2 392,9	6 378,0	37,5%
<b>2007</b>	2 487,4	6 703,5	37,1%
<b>2008</b>	2 577,7	7 037,8	36,6%
<b>2009</b>	2 726,7	7 184,0	38,0%
<b>2010</b>	2 901,0	7 070,4	41,0%
<b>2011</b>	2 919,3	7 521,4	38,8%
<b>2012</b>	<b>2 873,8</b>	<b>7 789,0</b>	<b>36,9%</b>

## VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU NOUVEAU-BRUNSWICK



## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée législative  
Province du Nouveau-Brunswick

**Rapport sur les états financiers**

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la province du Nouveau-Brunswick, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2012, et les états des résultats, des flux de trésorerie, de l'évolution de la dette nette et de l'évolution du déficit accumulé pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

*Responsabilité de la direction pour les états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

*Responsabilité de l'auditeur*

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Bureau du vérificateur général  
C.P. 758  
Fredericton, Nouveau-Brunswick  
E3B 5B4

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

### *Opinion*

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la province du Nouveau-Brunswick au 31 mars 2012, ainsi que des résultats de ses activités, des flux de trésorerie, de l'évolution de la dette nette et de l'évolution du déficit accumulé pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

### **Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires**

Tel qu'exigé par l'article 10 de la *Loi sur le vérificateur général*, je déclare qu'à mon avis les principes comptables conformes aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public ont été appliqués d'une manière cohérente avec celles de l'exercice précédent à l'exception de ce qui est décrit dans la note 19 aux états financiers.

La note 3 afférente aux états financiers présente des renseignements concernant les recettes et les dépenses de la province, et le rapport entre la dette nette et le PIB, comme l'exige la *Loi sur la responsabilité financière et le budget équilibré*. À mon avis, la note 3 donne, dans tous ses aspects significatifs, une image fidèle des renseignements qu'il est requis par les articles 6 et 10 de la *Loi sur la responsabilité financière et le budget équilibré* d'inclure dans les comptes publics.

La vérificatrice générale,



Kim MacPherson, c.a.  
le 9 août 2012

**ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE**  
au 31 mars 2012

		(millions)	
Tableau		2012	2011
<b>ACTIF FINANCIER</b>			
1	Encaisse et placements à court terme	889,0 \$	713,2 \$
2	Comptes débiteurs et avances	375,0	439,8
3	Taxes et impôts à recevoir	1 089,3	1 100,8
4	Stocks pour la revente	2,4	1,7
5	Prêts	593,4	589,4
6	Placements	79,4	(58,0)
	Actif financier total	<u>3 028,5</u>	<u>2 786,9</u>
<b>PASSIF</b>			
	Emprunts à court terme	674,5	827,0
7	Comptes créditeurs et charges constatées	2 393,0	2 510,9
8	Provision pour pertes	163,9	165,3
	Gains de change non matérialisés	41,8	62,7
9	Recettes reportées	502,4	469,5
10	Dépôts détenus en fiducie	187,4	125,6
11	Obligations en vertu de contrats de location-acquisition (note 6)	821,8	841,3
	Excédent au titre des régimes de retraite (note 13)	(259,5)	(219,9)
		<u>4 525,3</u>	<u>4 782,4</u>
	Dette consolidée (note 11)	17 440,6	16 623,9
	Emprunt pour la Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick	(4 654,6)	(4 662,3)
	Dette consolidée aux fins provinciales	12 786,0	11 961,6
	Moins : Placements du fonds d'amortissement	4 237,0	4 341,4
		<u>8 549,0</u>	<u>7 620,2</u>
	Passif total	<u>13 074,3</u>	<u>12 402,6</u>
	<b>DETTE NETTE</b>	<u>(10 045,8)</u>	<u>(9 615,7)</u>
<b>ACTIF NON FINANCIER</b>			
	Immobilisations corporelles (note 8)	7 395,9	7 241,7
	Contributions reportées afférentes aux immobilisations corporelles (note 9)	(974,5)	(983,0)
	Investissements provinciaux dans les immobilisations corporelles	6 421,4	6 258,7
12	Stocks de fournitures	55,7	59,7
13	Frais payés d'avance et reportés	200,7	199,8
	Actif non financier total	<u>6 677,8</u>	<u>6 518,2</u>
	<b>DÉFICIT ACCUMULÉ</b>	<u>(3 368,0) \$</u>	<u>(3 097,5) \$</u>
	Passif éventuel - voir note 15		
	Engagements - voir note 16		

Les notes afférentes aux états financiers en font partie intégrante.

*Janet Gallagher*

Janet Gallagher, ca, mba  
Contrôleuse

**ÉTAT DES RÉSULTATS**  
pour l'exercice terminé le 31 mars 2012

Tableau		(millions)		
		2012 Budget	2012 Montants réels	2011 Montants réels
	<b>RECETTES</b>			
	Provenance provinciale			
14	Taxes et impôts	3 582,4 \$	<b>3 574,4 \$</b>	3 430,0 \$
15	Licences et permis	131,7	<b>138,8</b>	134,4
16	Redevances	85,9	<b>89,3</b>	87,5
17	Revenus de placements	287,1	<b>359,5</b>	218,1
18	Autres recettes provinciales	527,5	<b>527,6</b>	508,6
	Gains du fonds d'amortissement	228,6	<b>225,6</b>	223,5
		<u>4 843,2</u>	<u><b>4 915,2</b></u>	<u>4 602,1</u>
	Provenance fédérale			
	Paievements de péréquation fiscale	1 632,6	<b>1 632,6</b>	1 661,8
19	Subventions inconditionnelles	864,5	<b>865,7</b>	833,5
20	Subventions conditionnelles	348,5	<b>375,5</b>	424,0
		<u>2 845,6</u>	<u><b>2 873,8</b></u>	<u>2 919,3</u>
		<u>7 688,8</u>	<u><b>7 789,0</b></u>	<u>7 521,4</u>
	<b>CHARGES</b>			
21	Éducation et formation	1 764,0	<b>1 747,4</b>	1 723,7
22	Santé	2 756,8	<b>2 733,4</b>	2 687,0
23	Développement social	1 050,6	<b>1 031,8</b>	1 037,5
24	Services de protection	221,2	<b>225,2</b>	250,6
25	Développement économique	257,1	<b>246,1</b>	328,4
26	Développement de l'emploi et travail	124,1	<b>108,8</b>	141,7
27	Ressources	207,7	<b>209,5</b>	215,1
28	Transports	407,5	<b>395,6</b>	402,7
29	Gouvernement central	668,6	<b>690,0</b>	750,2
	Service de la dette publique (note 12)	680,0	<b>661,8</b>	641,5
		<u>8 137,6</u>	<u><b>8 049,6</b></u>	<u>8 178,4</u>
	<b>DÉFICIT ANNUEL</b>	<u>(448,8) \$</u>	<u><b>(260,6) \$</b></u>	<u>(657,0) \$</u>

Les notes afférentes aux états financiers en font partie intégrante.

**ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE**  
pour l'exercice terminé le 31 mars 2012

	(millions)	
	<u>2012</u>	<u>2011</u>
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Déficit	(260,6) \$	(657,0) \$
Postes hors caisse		
Amortissement des primes, escomptes et frais d'émission	4,6	5,5
Charges liées aux opérations de change	(22,3)	(25,1)
Augmentation de la provision pour pertes	33,7	106,9
Amortissement des immobilisations corporelles	324,4	306,0
Pertes sur cessions d'immobilisations corporelles	8,4	8,3
Amortissement des contributions reportées	(37,2)	(37,1)
Gains du fonds d'amortissement	(225,6)	(223,5)
Pertes sur règlements des opérations de change	6,9	7,0
Augmentation de l'excédent au titre des régimes de retraite (note 13)	(39,6)	(23,3)
Augmentation des recettes reportées	32,9	40,8
(Augmentation) diminution du fonds de roulement	(23,5)	120,8
Fonds nets provenant des activités de fonctionnement	<u>(197,9)</u>	<u>(370,7)</u>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Augmentation des placements, prêts et avances	(153,7)	(216,9)
Rajustement hors caisse - Autres éléments du résultat global des entreprises publiques	(9,9)	110,5
Fonds nets consacrés aux activités d'investissement	<u>(163,6)</u>	<u>(106,4)</u>
<b>OPÉRATIONS EN CAPITAL</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(505,0)	(850,0)
Recettes reçues pour l'acquisition d'immobilisations corporelles	46,6	94,5
Fonds nets consacrés aux opérations en capital	<u>(458,4)</u>	<u>(755,5)</u>
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Produits en espèces de la dette consolidée émise	2 318,7	2 660,2
Achat de débetures de la CFENB	(531,1)	(694,1)
Élimination des débetures détenues par le NB Immigrant Investor Fund	(41,5)	(24,8)
Fonds provenant du fonds d'amortissement aux fins de remboursement de débetures et de paiement des devises	502,9	231,0
Diminution des obligations en vertu de contrats de location-acquisition	(19,5)	75,8
Versements au fonds d'amortissement	(172,9)	(156,0)
Emprunts à court terme	(152,5)	(486,1)
Dette consolidée échue	(908,4)	(440,4)
Fonds nets provenant des activités de financement	<u>995,7</u>	<u>1 165,6</u>
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) DES FONDS DURANT L'EXERCICE</b>	175,8	(67,0)
<b>SITUATION DE CAISSE - DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	<u>713,2</u>	<u>780,2</u>
<b>SITUATION DE CAISSE - FIN DE L'EXERCICE</b>	<u><u>889,0</u> \$</u>	<u><u>780,2</u> \$</u>
<b>RÉPARTITION DES FONDS</b>		
Encaisse et placements à court terme	<u><u>889,0</u> \$</u>	<u><u>780,2</u> \$</u>

Les notes afférentes aux états financiers en font partie intégrante.



**ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA DETTE NETTE**  
pour l'exercice terminé le 31 mars 2012

	<b>2012</b>	<b>(millions)</b>	
	<b>Budget</b>	<b>2012</b>	<b>2011</b>
		<b>Montants</b>	<b>Montants</b>
		<b>réels</b>	<b>réels</b>
<b>DETTE NETTE REDRESSÉE - DÉBUT D'EXERCICE (NOTE 19)</b>	(9 480,4) \$	<b>(9 615,7) \$</b>	(8 582,7) \$
<b>CHANGEMENTS DURANT L'EXERCICE</b>			
Déficit annuel	(448,8)	<b>(260,6)</b>	(657,0)
Autres éléments du résultat global des entreprises publiques	---	<b>(9,9)</b>	110,5
Acquisition d'immobilisations corporelles	(522,4)	<b>(505,0)</b>	(850,0)
Amortissement des immobilisations corporelles	328,0	<b>324,4</b>	306,0
Amortissement des contributions reportées	(36,4)	<b>(37,2)</b>	(37,1)
Pertes sur cessions d'immobilisations corporelles	---	<b>8,4</b>	8,3
Recettes reçues pour l'acquisition d'immobilisations corporelles	49,4	<b>46,6</b>	94,5
Changement net dans les stocks de fournitures	---	<b>4,1</b>	3,2
Changement net dans les charges payées d'avance	---	<b>(0,9)</b>	(11,4)
<b>AUGMENTATION DE LA DETTE NETTE</b>	<b>(630,2)</b>	<b>(430,1)</b>	(1 033,0)
<b>DETTE NETTE - FIN DE L'EXERCICE</b>	<b>(10 110,6) \$</b>	<b>(10 045,8) \$</b>	<b>(9 615,7) \$</b>

**ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DU DÉFICIT ACCUMULÉ**  
pour l'exercice terminé le 31 mars 2012

	<b>2012</b>	<b>(millions)</b>	
	<b>Budget</b>	<b>2012</b>	<b>2011</b>
		<b>Montants</b>	<b>Montants</b>
		<b>réels</b>	<b>réels</b>
<b>DÉFICIT ACCUMULÉ REDRESSÉ - DÉBUT D'EXERCICE (NOTE 19)</b>	(2 962,2) \$	<b>(3 097,5) \$</b>	(2 551,0) \$
Déficit annuel	(448,8)	<b>(260,6)</b>	(657,0)
Autre éléments du résultat global	---	<b>(9,9)</b>	110,5
<b>DÉFICIT ACCUMULÉ - FIN D'EXERCICE</b>	<b>(3 411,0) \$</b>	<b>(3 368,0) \$</b>	<b>(3 097,5) \$</b>

Les notes afférentes aux états financiers en font partie intégrante.

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**le 31 mars 2012**

**NOTE 1 RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES**

**a) Méthode comptable**

Les présents états financiers sont préparés en conformité avec les normes comptables du secteur public canadien.

**b) Conventions comptables particulières**

Comptabilité d'exercice

Les charges sont inscrites pour tous les biens et les services reçus ou consommés pendant l'exercice.

Les recettes et les recouvrements sont enregistrés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Pour les recettes fiscales fédérales, les montants en espèces reçus sont utilisés comme base pour l'estimation des recettes.

Les recettes en intérêts relativement aux prêts en cours de la province sont enregistrées au moment où les intérêts sont réalisés. Les catégories principales de prêts en cours sont les suivantes : aide financière aux étudiants, développement économique, développement de l'agriculture et pêches.

Tout montant encaissé ou comptabilisé à titre de somme à recevoir mais non réalisé à la fin de l'exercice financier est inscrit dans les recettes reportées.

Frais de la dette

L'intérêt et les autres frais de service de la dette figurent dans l'état des résultats à titre de service de la dette publique à l'exception de ce qui suit :

Étant donné que les entreprises publiques sont incluses dans l'entité comptable provinciale au moyen de la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation, les frais de service de leur dette ne sont pas compris dans les frais de service de la dette publique. Les frais de service de la dette des entreprises publiques sont des charges qui entrent dans le calcul de leur bénéfice net ou de leur perte nette pour l'année.

Les frais d'intérêt imputés à la province pour les charges de retraite à payer figurent dans le cadre des charges de retraite pour les différentes fonctions.

Les intérêts sur la dette pour financer le portefeuille des prêts aux étudiants sont inscrits dans le cadre d'une fonction des charges liées à l'éducation et à la formation.

Les intérêts réalisés sur l'actif du fonds d'amortissement général et sur les autres actifs provinciaux sont comptabilisés en tant que recettes.

La note 12 afférente aux états financiers présente les éléments des frais de service de la dette publique et le total des frais de la dette.

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**le 31 mars 2012**

Transferts gouvernementaux

Les transferts gouvernementaux sont des transferts de fonds, tels que les subventions du gouvernement à un particulier, à un organisme ou à un autre gouvernement, pour lesquels le gouvernement effectuant le transfert ne reçoit directement aucun produit ni service en retour.

Les transferts gouvernementaux sont constatés dans les états financiers de la province à titre de charges ou de recettes dans la période où les raisons assurant le transfert se produisent dans la mesure où le transfert est autorisé et que les conditions d'admissibilité ont été respectées. Tous les transferts dus au 31 mars 2012 pour lesquels les bénéficiaires à qui ils sont destinés ont satisfait aux critères d'admissibilité ont été considérés comme des éléments de passif. Les sommes à recevoir ont été établies en fonction des montants auxquels la province a droit en vertu des lois, des règlements ou des ententes applicables.

Fonds en fiducie du gouvernement fédéral disponible mais non reconnu

De temps à autre, le gouvernement fédéral a créé des fonds en fiducie pour une période précise dans chaque province, dans le but de disposer de sommes d'argent destinées à chaque province pour des dépenses dans des priorités communes au plan national. Au départ, l'emploi de ces fonds devait s'échelonner sur plusieurs périodes dans chaque province, selon ce qui convenait le mieux par rapport aux plans stratégiques provinciaux. Au 31 mars, le fonds en fiducie que voici existe au Nouveau-Brunswick, assorti des soldes disponibles et du calendrier de prélèvement approuvé par le Conseil de gestion.

	<u>(millions)</u>	
<b>Fonds en fiducie</b>	<b>Montant disponible au <u>31 mars 2012</u></b>	<b>Montant considéré comme des revenus pour l'année <u>2013</u></b>
Fonds de recrutement de policiers	<u>2,3 \$</u>	<u>2,3 \$</u>

Classement des actifs

Les actifs sont classés comme des actifs financiers ou non financiers. Les actifs financiers peuvent servir à couvrir les passifs existants ou à financer des activités futures et ils ne doivent pas être utilisés dans le cours normal des activités. Les actifs non financiers sont acquis, construits ou développés. Ils ne servent pas à couvrir les passifs existants mais à offrir les services gouvernementaux, ils peuvent être consommés au cours des activités habituelles et ils ne doivent pas être revendus. Les actifs non financiers incluent les immobilisations corporelles, les charges payées d'avance et les stocks de fournitures.

Placements à court terme

Les placements à court terme sont inscrits au prix coûtant. La note 5 afférente aux états financiers présente de l'information additionnelle concernant la valeur marchande des placements à court terme.

Prêts consentis à des conditions avantageuses

Dans deux circonstances précises, la province passe entièrement en charges les versements de prêts, à savoir :

- Des contrats de prêt en vertu desquels la province est tenue de fournir des subventions futures au débiteur, dont il se servira pour rembourser le prêt.
- Des contrats de prêt qui contiennent des clauses de remise, si la remise est envisagée comme probable.

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS le 31 mars 2012

Dans ces deux situations, le prêt est comptabilisé dans les charges au moment de son émission.

Les prêts consentis à des conditions avantageuses importantes parce qu'ils offrent un faible taux de rendement sont inscrits initialement comme un actif selon la valeur actualisée nette des flux monétaires futurs prévus. Le calcul de la valeur actualisée nette est fondé sur le taux d'emprunt de la province au moment de l'émission du prêt. La différence entre la valeur nominale du prêt et sa valeur actualisée nette est comptabilisée comme une charge.

### Stocks

Les stocks sont inscrits selon le moins élevé du coût ou de la valeur de réalisation nette. Ils comprennent les fournitures destinées à l'utilisation ainsi que les marchandises et les biens fonciers destinés à la revente. Les biens fonciers destinés à la revente sont inscrits à titre d'actif financier et comprennent les terrains et les agencements acquis ou construits dans le but de les vendre ainsi que les biens fonciers acquis par saisie. Les stocks de fournitures destinées à l'utilisation sont inscrits à titre d'actif non financier.

### Provisions

Des provisions ont été établies pour les prêts, les comptes débiteurs, les garanties d'emprunt et les autres pertes possibles. Ces provisions figurent dans les tableaux des états financiers.

Les obligations découlant de prêts garantis sont comptabilisées à titre d'éléments de passif lorsqu'une perte est probable et les changements dans cette provision sont comptabilisés chaque année. Quant aux provisions pour perte, il s'agit d'une estimation qui correspond à la meilleure estimation des pertes probables par la direction.

Chaque garantie d'emprunt impayée en vertu de la *Loi sur le développement économique* est examinée chaque trimestre. Une provision pour perte sur les garanties d'emprunt est établie lorsqu'il est déterminé qu'une perte est probable. Une perte est jugée probable lorsqu'un ou plusieurs des facteurs suivants sont présents :

- une détérioration de la situation financière de l'emprunteur;
- les conditions économiques dans lesquelles l'emprunteur évolue indiquent que ce dernier est incapable de rembourser le prêt;
- les antécédents de recouvrement du prêt.

Les pertes sur les garanties d'emprunt en vertu de la *Loi sur l'aménagement agricole* et de la *Loi sur le développement des pêches* pour des catégories dont les normes sont semblables sont calculées à l'aide d'un taux moyen à partir des antécédents et des tendances antérieures.

Les montants dus à la province qui sont jugés non recouvrables sont radiés des comptes de la province après que la radiation a été approuvée par le Conseil de gestion ou le secrétaire du Conseil de gestion, selon le montant en cause.

### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont les actifs détenus par la province qui ont une durée utile de plus d'un an. Pour des raisons d'ordre pratique, des seuils établissant des montants minimums ont été établis. Le matériel informatique et les logiciels ne sont pas capitalisés dans les états financiers de la province.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût brut. Les contributions reçues relativement à l'acquisition d'immobilisations corporelles sont enregistrées comme contributions reportées afférentes aux immobilisations corporelles et amorties au revenu selon le même taux que l'élément d'actif connexe.

Les conventions relatives aux immobilisations corporelles des entités gouvernementales dont les activités sont consolidées dans les présents états financiers ne sont pas redressées de sorte à être conformes aux conventions provinciales. Les types d'éléments qui peuvent différer incluent les taux d'amortissement, les durées utiles estimatives et les seuils établissant les montants minimums pour l'inscription à l'actif.

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS le 31 mars 2012

### Contrats routiers - partenariat public-privé

Par l'intermédiaire de la Société de voirie du Nouveau-Brunswick (SVNB), le gouvernement provincial conclut des contrats avec des organismes indépendants pour effectuer des travaux de réfection et d'entretien sur des portions désignées du réseau routier de la province. Les contrats prévoient les montants des paiements annuels déterminés au début des contrats pour l'entretien et la réfection (amélioration des immobilisations) des routes.

Les modalités des ententes prévoient des paiements annuels à date fixe qui correspondent au délai d'exécution des travaux d'amélioration des immobilisations. Les paiements faits aux entrepreneurs sont comptabilisés de la façon suivante :

- comme charges payées d'avance lorsque les travaux de réfection devraient être terminés après que le paiement a été effectué;
- comme charges constatées lorsque les travaux de réfection devraient être faits avant que le paiement ait été effectué;
- comme acquisition d'immobilisations corporelles au cours de l'année au courant de laquelle les travaux de réfection devraient être terminés.

L'amortissement des travaux d'amélioration des immobilisations commence dans l'année où les travaux de réfection devraient être effectués. Ceci ne représente pas nécessairement le moment où les entrepreneurs terminent les travaux. Par conséquent, il existe une incertitude de mesure relative au moment de la charge d'amortissement et de l'allocation des paiements concernant les charges payées d'avance, les immobilisations corporelles et les charges constatées.

### Congés de maladie

Le coût des prestations de maladie d'un droit accumulé non acquis est déterminé par une évaluation actuarielle selon la meilleure estimation de la direction en matière d'augmentation des salaires, de congés de maladie accumulés à la retraite et de taux d'inflation et d'actualisation à long terme. Conformément aux normes comptables du secteur public canadien pour les avantages postérieurs à l'emploi et les congés rémunérés, le gouvernement provincial comptabilise le passif.

### Responsabilité relative aux travailleurs accidentés

Le gouvernement provincial verse des indemnités aux travailleurs accidentés en vertu d'un régime d'auto-assurance. Travail sécuritaire Nouveau-Brunswick administre les demandes d'indemnisation au nom du gouvernement provincial, moyennant des frais pour la prestation de ce service. La dette d'indemnisation des travailleurs, qui s'établissait à 132,4 millions de dollars au 31 mars 2012 (132,7 millions de dollars au 31 mars 2011) est calculée par un actuaire et fait partie du passif des avantages sociaux des employés. Chaque ministère verse annuellement des indemnités, qui figurent dans les dépenses opérationnelles se rapportant au programme d'affectation des employés concernés. Le changement net de la dette, exception faite des indemnités effectivement versées, se chiffre à une réduction de 0,3 million de dollars pour l'année financière de 2012 (contre une diminution de 1,2 million de dollars en 2011) et ce crédit figure sous la rubrique du Gouvernement général.

### Fonds en fiducie administrés par la province

Les fonds en fiducie établis légalement et que la province administre sans en avoir le contrôle ne sont pas compris dans l'actif ou le passif de la province. Ces états financiers rendent compte des soldes de l'avoir des fonds en fiducie qu'administre le gouvernement provincial dans la note 18.

### Emprunts pour le compte de la Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick

La province, représentée par le Fonds consolidé, a émis des titres d'emprunt à long terme pour le compte de la Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick contre des débentures assorties de conditions et de modalités semblables.

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS le 31 mars 2012

Les débetures de la Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick reçues par la province figurent dans la note 11 afférente aux présents états financiers comme réduction de la dette consolidée. Cette entente financière a permis d'atténuer les frais de service de la dette. Les opérations qui portent sur ces valeurs, dont les frais de service de la dette, ne font pas partie du plan budgétaire du Fonds consolidé de la province.

### Conversion des devises étrangères et gestion du risque

Les éléments d'actif, de passif et de passif éventuel de la province libellés en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens au taux de change de fin d'exercice, sauf si ces éléments font l'objet d'opérations de couverture ou s'ils sont assujettis à des ententes d'échange sur les devises et sur les taux d'intérêt. Dans de tels cas, les taux établis en vertu des opérations de couverture ou des ententes sont utilisés pour la conversion. Les gains et pertes de change sont compris dans l'état des résultats, sauf les gains et pertes de change non matérialisés provenant de la conversion des éléments à long terme, qui sont différés et amortis selon la méthode linéaire pendant la durée non écoulée des éléments d'actif ou de passif en question. Les éléments de recettes et de charges sont convertis au taux de change en vigueur aux dates respectives des opérations.

La province emprunte des fonds tant sur les marchés financiers intérieurs qu'étrangers et elle gère son portefeuille de titres d'emprunt de façon à ce que les coûts liés à la dette soient les plus bas possibles, compte tenu des paramètres de risque établis. Par conséquent, la province peut être exposée au risque de change. Le risque de change ou risque de cours est le risque que les versements de capital et d'intérêt relatifs à la dette extérieure fluctuent en dollars canadiens en raison de la variation des taux de change.

Conformément aux lignes directrices de la politique en matière de gestion du risque, la province emploie une diversité de techniques et d'instruments financiers pour gérer le risque de change. Ces instruments financiers comprennent des contrats de change à terme, des échanges de devises et l'achat de titres libellés en devises étrangères qui sont versés au fonds d'amortissement de la province.

Au 31 mars 2012, l'encours de la dette de la province s'élevait à 1 600,0 millions de dollars américains et à 300,0 millions de francs suisses. De ce total, un montant de 1 400,0 millions de dollars américains et 300,0 millions de francs suisses a été couvert, la province ayant procédé à des échanges de devises de sorte à convertir en dollars canadiens le montant des intérêts et du capital de la dette libellée en la devise d'origine.

Le risque-devise de la province s'élevait à 1,6 % du portefeuille total de titres d'emprunt avant la compensation avec les avoirs en dollars américains détenus dans le fonds d'amortissement. Une variation de 1 ¢ du taux de change entre le dollar canadien et le dollar américain au 31 mars 2012 aurait entraîné une variation de 2,0 millions de dollars du capital de la dette à long terme aux fins provinciales. Cette variation hypothétique, un profit ou une perte, serait amortie sur la durée non écoulée de l'emprunt en question. Une variation de 1 ¢ aurait aussi entraîné une variation de 0,1 million de dollars sur les versements d'intérêts du service de la dette publique.

Il n'y a aucun risque-devise net lorsque des actifs libellés en dollars américains détenus dans le fonds d'amortissement sont déduits du total du portefeuille de la dette aux fins provinciales.

### Fonds d'amortissement

L'administration du fonds d'amortissement général est confiée au ministre des Finances en vertu de l'article 12 de la *Loi sur les emprunts de la province* (« la Loi »). La *Loi* prévoit que le ministre doit garder un ou plusieurs fonds d'amortissement pour garantir le paiement d'une dette consolidée soit à l'échéance, soit par rachat avant l'échéance. En général, des rachats ne sont faits que lorsque la portion de la dette destinée aux fins provinciales est en cours depuis au moins 20 ans.

Les placements en obligations et débetures du fonds d'amortissement sont indiqués selon leur valeur nominale, déduction faite des escomptes non amortis, des primes et du solde non amorti des gains ou pertes de change non matérialisés. Les dépôts à court terme sont présentés selon leur prix coûtant. Le fonds d'amortissement de la province peut être placé dans des titres admissibles tels que définis dans la *Loi*.

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
le 31 mars 2012

Les versements au fonds d'amortissement sont effectués au fonds d'amortissement général au plus tard à la date d'anniversaire de chaque émission de dette consolidée, selon le taux prévu, soit un minimum de 1 % du capital impayé.

La Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick (CFENB) est tenue par contrat de payer à la province le montant du versement au fonds d'amortissement que la province doit effectuer chaque année relativement aux débetures qu'elle a émises au nom de la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick avant le 1<sup>er</sup> octobre 2004, et au nom de la CFENB après le 30 septembre 2004.

Le tableau suivant montre la répartition de divers éléments du fonds d'amortissement entre le Fonds consolidé de la province et la CFENB.

	<b>Fonds Consolidé</b>	<b>CFENB</b>	<b>Total</b>
Avoir du fonds au début de l'exercice	4 341,4 \$	393,1 \$	4 734,5 \$
Gains du fonds d'amortissement	225,6	26,5	252,1
Versements	172,9	44,6	217,5
Montant versé pour le remboursement de la dette	<u>(502,9)</u>	<u>(86,0)</u>	<u>(588,9)</u>
Avoir du fonds à la fin de l'exercice	<u>4 237,0 \$</u>	<u>378,2 \$</u>	<u>4 615,2 \$</u>

#### Contrats de location

Les baux à long terme, en vertu desquels la province, à titre de locataire, assume la presque totalité des avantages et des risques inhérents à la propriété des biens loués, sont inscrits comme contrats de location-acquisition, bien que des seuils établissant des montants minimums soient en place pour des raisons d'ordre pratique. La valeur actualisée des contrats de location-acquisition est comptabilisée à titre d'immobilisation corporelle et d'obligation au début du contrat.

Tous les contrats de location pour lesquels la province n'assume pas la presque totalité des avantages des biens loués et des risques inhérents à la propriété de ces biens sont inscrits comme contrats de location-exploitation. Chaque paiement de loyer d'un contrat de location-exploitation est passé en charges lorsqu'il est dû.

#### L'incertitude de mesure

L'incertitude de mesure représente l'incertitude quant à la détermination de la valeur à laquelle un élément est constaté dans les états financiers. Une telle incertitude existe lorsqu'il y a un écart entre le montant comptabilisé et un autre montant raisonnablement possible. Un grand nombre d'éléments des présents états financiers ont été estimés. Ces estimations sont fondées sur des hypothèses représentatives de la conjoncture économique. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations importantes relatives à ces états financiers comprennent ce qui suit :

- la détermination de la provision pour moins-value sur les investissements;
- l'établissement d'une provision pour créances douteuses et de provisions pour pertes;
- la détermination des avantages sociaux futurs des employés;
- la détermination de la dette d'indemnisation des travailleurs accidentés et de la charge connexe;
- l'allocation des paiements relevant des ententes de partenariat public-privé pour l'entretien des routes entre les charges payées d'avance et les immobilisations corporelles;
- le calcul des soldes transitoires pour les immobilisations corporelles;
- la détermination des taux d'amortissement et des valeurs résiduelles des immobilisations corporelles.

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
le 31 mars 2012

**c) Entité comptable provinciale**

Les présents états financiers englobent les entités qui forment l'entité comptable provinciale. Celle-ci comprend certaines organisations contrôlées par le gouvernement, soit le Fonds consolidé, le fonds d'amortissement général ainsi que les agences, les commissions et les sociétés énumérées ci-dessous.

**d) Méthodes de consolidation**

Les opérations et les soldes des organisations sont inclus dans les présents états financiers au moyen de l'une des méthodes comptables suivantes :

Méthode de consolidation

Cette méthode, qui regroupe les comptes de diverses organisations, nécessite l'emploi de conventions comptables uniformes de la part de celles-ci, sauf que leurs conventions relatives aux immobilisations corporelles, sont différentes de celles employées à l'échelle provinciale. Selon cette méthode, les soldes réciproques et les opérations entre organisations sont éliminés, et les organisations sont présentées comme étant une organisation unique. Les organisations incluses au moyen de la méthode de consolidation sont les suivantes :

Agence de l'efficacité et de la conservation énergétiques du Nouveau-Brunswick	New Brunswick Community College
Agence des services internes du Nouveau- Brunswick	New Brunswick Immigrant Investor Fund (2009) Ltd.
Algonquin Golf Limited	Recycle Nouveau-Brunswick
Algonquin Properties Limited	Réseau de santé Horizon
Ambulance Nouveau-Brunswick Inc.	Réseau de santé Vitalité
Atlantic Education International Inc.	Service Nouveau-Brunswick
Collège communautaire du Nouveau-Brunswick	Société d'assurance-dépôts des caisses populaires du Nouveau-Brunswick
Commission des services d'aide juridique du Nouveau-Brunswick	Société d'habitation du Nouveau-Brunswick
Conseil de la santé du Nouveau-Brunswick	Société de développement régional
FacilicorpNB Ltée.	Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick
Fonds en fiducie pour l'avancement des arts	Société de Kings Landing
Fonds en fiducie pour l'avancement du sport	Société de l'inclusion économique et sociale
Fonds en fiducie pour l'environnement	Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick
Forest Protection Limited	Société de voirie du Nouveau-Brunswick
Investir NB	

Méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation

Cette méthode est utilisée pour les entreprises publiques, qui sont définies à la note 7 des présents états financiers. Selon cette méthode, les actifs nets d'une entreprise publique sont présentés comme un placement dans l'état de la situation financière de la province; son bénéfice net est présenté comme un revenu de placement dans l'état des résultats de la province. Les opérations entre organisations et les soldes réciproques ne sont pas éliminés. Tous les gains et toutes les pertes découlant des opérations entre organisations entre les entreprises publiques et d'autres organisations gouvernementales sont éliminés. On ne redresse pas les conventions comptables des entreprises publiques pour les rendre conformes à celles des autres organisations gouvernementales. Les organisations incluses au moyen de la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation sont les suivantes :

Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick	Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick
Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick	Groupe d'Énergie NB
	Société des alcools du Nouveau-Brunswick



**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**le 31 mars 2012**

Méthode des opérations comparables

Cette méthode ne comptabilise que les opérations entre la province et les autres organisations. Cette méthode a été employée parce que le recours aux méthodes appropriées aurait produit sensiblement le même résultat. Les organisations incluses au moyen de la méthode des opérations comparables sont les suivantes :

Commission de l'assurance agricole du Nouveau-Brunswick	Commission des assurances du Nouveau-Brunswick
Conseil des arts du Nouveau-Brunswick	Fondation des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick
Conseil du premier ministre sur la condition des personnes handicapées	Gestion provinciale Ltée
Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick	Musée du Nouveau-Brunswick
	Strait Crossing Finance Inc.

**NOTE 2 BUDGET**

Les montants budgétaires compris dans les présents états financiers sont ceux publiés dans le Budget principal, rajustés pour les virements du Programme des provisions pour les fonds supplémentaires et l'élimination des opérations inter-comptes.

En sus, les montants budgétaires ont été redressés pour l'adoption complète par la province de la norme comptable se rapportant aux transferts d'impôts. Comme décrit à la note 19, les rabais sur les droits de scolarité et le supplément au revenu gagné de la prestation fiscale pour enfants sont les deux derniers éléments cernés pour retraitement. Les budgets des recettes et des charges ont été augmentés de 32,2 millions de dollars (19,7 millions de dollars pour les rabais sur les droits de scolarité et 12,5 millions de dollars pour le supplément au revenu gagné de la prestation fiscale pour enfants) afin de présenter les montants budgétaires et actuels selon une base comparative. Le retraitement des montants budgétaires avait également pour objectif de refléter correctement les dépenses relatives aux ententes de partage de recettes établies avec les Premières nations. Dans le Budget principal de 2011-2012, les recettes au titre des loteries et jeux ont été prévues au budget déduction faite de ces paiements. Afin de présenter les montants budgétaires et actuels selon une base comparative, les budgets des recettes et des charges ont été augmentés de 14,5 millions de dollars.

Le Programme des provisions pour les fonds supplémentaires constitue une affectation de fonds à d'autres programmes pour les frais liés au règlement de contrats et à d'autres charges non prévues dans un programme spécifique.

Les montants budgétaires pour l'exercice se terminant le 31 mars 2012 tiennent compte de l'acquisition d'immobilisations corporelles et de la charge d'amortissement. Ces montants figurent dans le Budget principal, dans un tableau complémentaire distinct.

**NOTE 3 LOI SUR LA RESPONSABILITÉ FINANCIÈRE ET LE BUDGET ÉQUILIBRÉ**

Le gouvernement provincial est tenu, en vertu de la *Loi sur la responsabilité financière et le budget équilibré*, de faire rapport chaque année, sous réserve des dispositions des articles 4 et 5 de la Loi, de la différence entre les recettes et les charges de l'année financière à laquelle se rapportent les comptes publics ainsi que de la différence cumulative entre les recettes et les charges de la période financière en cours. Le 1 avril 2011 est le début d'une nouvelle période de quatre années financières. L'exercice précédent a pris fin le 31 mars 2011.

L'article 4 de la Loi stipule qu'aux fins du budget équilibré, tout changement de politiques comptables s'applique éventuellement à partir du premier jour de l'année financière au cours de laquelle le changement est réalisé et n'a aucune incidence sur les années financières précédentes.

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
le 31 mars 2012

L'article 5(1) de la Loi stipule que tout changement fait dans les derniers quinze mois d'une période financière ou après la fin d'une période financière relativement aux prévisions officielles par le gouvernement du Canada concernant les montants à verser à la province en vertu de la *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces* (Canada), de l'Accord de perception fiscale entre le Canada et le Nouveau-Brunswick ou de l'Entente intégrée globale de coordination fiscale ne doit pas être pris en considération.

L'article 5(2) de la Loi stipule que tout changement fait relativement aux premières prévisions officielles par le gouvernement du Canada concernant les montants à verser à la province en vertu de la *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces* (Canada), de l'Accord de perception fiscale entre le Canada et le Nouveau-Brunswick ou de l'Entente intégrée globale de coordination fiscale pour la dernière année financière d'une période financière ne doit pas être pris en considération.

L'excédent (ou le déficit) selon la *Loi sur la responsabilité financière et le budget équilibré* pour la période financière ayant pris fin le 31 mars 2012 s'établit comme suit :

	(millions) 2012 <u>Montants</u> <u>réels</u>
Recettes	7 789,0 \$
Ajustements selon le paragraphe 5(1) de la <i>Loi</i>	---
Ajustements selon le paragraphe 5(2) de la <i>Loi</i>	---
Recettes selon la <i>Loi sur la responsabilité financière et le budget équilibré</i>	<u>7 789,0</u>
Charges	<u>8 049,6</u>
Excédent (déficit) pour l'année	<u><u>(260,6)</u> \$</u>

Le gouvernement provincial est tenu, en vertu de la Loi, de faire état chaque année du rapport entre la dette nette et le produit intérieur brut (PIB) pour l'année financière à laquelle se rapportent les comptes publics et de la différence entre ce rapport et le rapport entre la dette nette et le PIB à la fin de la période financière précédente.

Le tableau suivant présente les différences entre le ratio de la période financière se terminant le 31 mars 2011 et l'exercice financier se terminant le 31 mars 2012 :

	(millions)		
	<u>2011</u>	<u>2012</u>	<u>Différence</u>
Dette nette	9 615,7 \$	10 045,8 \$	
PIB (31 décembre)	29 448,0 \$	30 773,0 \$	
Rapport entre la dette nette et le PIB	32,6 %	32,6 %	augmentation de 0 %

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**le 31 mars 2012**

**NOTE 4 COMPTES À BUT SPÉCIAL**

Les sommes réalisées inscrites à un compte à but spécial mais non dépensées s'accumulent à titre d'excédent dans ce compte et pourront être utilisées au cours des exercices à venir, et ce, aux fins déterminées. Au 31 mars 2012, le total de l'excédent accumulé de tous les comptes à but spécial était de 119,6 millions de dollars (115,3 millions de dollars en 2011). Ce total est un élément de la dette nette et du déficit accumulé.

**Description des principaux comptes à but spécial**

Compte de financement de la SCHL

Le financement de la SCHL sert à financer le fonctionnement des programmes qui relèvent de l'administration de l'entente sur le logement social. Les recettes du fonds comprennent les intérêts réalisés sur le fonds, les intérêts réalisés sur les hypothèques de deuxième rang, et l'excès cumulatif du financement pour le logement social qui n'a pas été dépensé à ce jour. Les dépenses provenant du fonds se rattachent au financement du programme approuvé de la SCHL, dont l'excédent annuel peut être reporté dans le cas des futures dépenses du programme jusqu'à la date d'expiration de l'entente en 2034.

Comptes autonomes des districts scolaires

Les comptes autonomes enregistrent les revenus et les charges pour des services non éducatifs, par exemple la location d'installations scolaires, l'exploitation de la cafétéria et les frais de scolarité des élèves étrangers. C'est aussi dans ces comptes à but spécial que sont enregistrées les activités de partenariat avec des tierces parties en vue d'offrir des ressources, des services ou des subventions aux élèves.

Le tableau suivant résume les changements des excédents accumulés des comptes à but spécial :

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
le 31 mars 2012

	2011 Excédent accumulé	(millions)			
		2012		Excédent accumulé	
		Recettes	Charges		
Compte d'aide à la recherche médicale	2,4	\$ ---	\$ 0,3	\$ 2,1	\$
Compte d'aide aux services de police municipaux	3,3	0,9	0,9	3,3	
Compte de financement de la SCHL	51,8	12,3	14,1	50,0	
Compte de Fred Magee	0,4	---	---	0,4	
Compte de Johann Wordel	0,1	---	---	0,1	
Compte de protection contre la responsabilité civile pour les hôpitaux	---	3,1	3,1	---	
Compte des bibliothèques	0,5	0,3	0,3	0,5	
Compte en Fiducie pour les archives	0,1	---	---	0,1	
Compte pour la réhabilitation des personnes arrêtées pour conduite en état d'ébriété	0,1	0,4	0,4	0,1	
Compte pour les services aux victimes	1,4	1,9	2,3	1,0	
Comptes autonomes des districts scolaires	17,5	22,1	22,0	17,6	
Entente sur le Code national de sécurité	---	0,2	0,2	---	
Fiducies et bourses des districts scolaires	---	0,2	0,2	---	
Fonds de bourses d'études du Collège communautaire	1,1	---	---	1,1	
Fonds destiné à l'empoissonnement	0,9	0,3	---	1,2	
Fonds du service d'urgence NB 911	10,0	5,9	5,0	10,9	
Fonds en fiducie pour l'avancement des arts	---	0,7	0,7	---	
Fonds en fiducie pour l'avancement du sport	---	0,5	0,5	---	
Fonds en fiducie pour l'environnement	9,1	9,4	4,4	14,1	
Fonds en fiducie pour la faune	1,1	1,2	1,4	0,9	
Fonds en fiducie pour la gestion des sentiers	1,3	1,4	1,3	1,4	
Fonds pour la gestion des biens fonciers	10,0	1,5	1,5	10,0	
Fonds pour la justice familiale centrée sur l'enfant	---	0,5	0,5	---	
Lieux patrimoniaux	0,1	---	---	0,1	
Parcs Provinciaux	0,1	0,1	0,1	0,1	
Prés du Grand Lac	0,1	---	---	0,1	
Produits de la Criminalité provinciale	0,4	0,2	0,3	0,3	
Projets à frais recouvrables liés à la formation	3,0	1,2	1,6	2,6	
Projets à frais recouvrables liés aux ressources naturelles	---	0,1	0,1	---	
Projets de partenariat public-privé	0,2	---	---	0,2	
Projets internationaux	0,1	1,2	0,1	1,2	
Rénovation de l'Ancienne Résidence du gouverneur	0,2	---	---	0,2	
Sport scolaire pour les communautés actives	---	0,3	0,3	---	
Strait Crossing Finance Inc.	---	0,1	0,1	---	
	<u>115,3</u>	<u>\$ 66,0</u>	<u>\$ 61,7</u>	<u>\$ 119,6</u>	<u>\$</u>

**NOTE 5 PLACEMENTS À COURT TERME**

Au 31 mars 2012, la juste valeur des placements à court terme différait très peu de leur valeur comptable. Les placements à court terme sont principalement composés d'acceptations bancaires et dépôts à terme.

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
le 31 mars 2012

**NOTE 6 OBLIGATIONS EN VERTU DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION**

Les paiements totaux futurs du capital et des intérêts de contrats de location-acquisition s'établissent à 1 480,5 millions de dollars (1 557,3 millions de dollars en 2011). Ce montant comprend le capital de 821,8 millions de dollars (841,3 millions de dollars en 2011) et les intérêts de 658,7 millions de dollars (716,1 millions de dollars en 2011).

Les paiements minimaux annuels du capital et des intérêts pour chacun des cinq prochains exercices s'établissent ainsi:

<u>Exercice financier</u>	<u>(millions)</u>
2012-2013	89,1 \$
2013-2014	88,5
2014-2015	88,0
2015-2016	87,4
2016-2017	87,4

**NOTE 7 ENTREPRISES PUBLIQUES**

Une entreprise publique est une organisation responsable devant l'Assemblée législative qui est habilitée à passer des contrats en son nom, qui possède les pouvoirs financiers et opérationnels pour traiter des affaires, qui a pour activité principale de vendre des biens et des services à des clients ne faisant pas partie de l'entité comptable provinciale et qui peut, dans le cours normal de ses activités, assurer son fonctionnement et faire face à ses obligations grâce aux recettes provenant de sources ne faisant pas partie de l'entité comptable provinciale.

Voici une liste des entreprises publiques qui sont incluses dans l'entité comptable provinciale comme le précise la note 1 afférente aux états financiers, ainsi que les dates de fin d'exercice financier correspondantes. De plus, nous avons inclus de l'information sommaire concernant le groupe d'Énergie NB dans la partie narrative présentée à la suite du tableau ci-dessous. Les résultats financiers du groupe d'Énergie NB sont inclus dans les états financiers de la Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick au moyen de la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation.

Société des alcools du Nouveau-Brunswick (Alcools)	31-03-12
Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick (Finances municipales)	31-12-11
Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick (CFENB)	31-03-12
Groupe d'Énergie NB	31-03-12
Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick (Valeurs)	31-03-12

Le tableau ci-après présente les données financières résumées de ces entreprises publiques.

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
le 31 mars 2012

	<b>Finances</b>				
	<u>Alcools</u>	<u>municipales</u>	<u>CFENB</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Total</u>
<b><u>Actif</u></b>					
Espèces et quasi-espèces	2,6 \$	1,2 \$	0,1 \$	3,0 \$	6,9 \$
Débiteurs	4,0	3,7	634,4	---	642,1
Charges payées d'avance	0,5	---	---	---	0,5
Stocks	21,6	---	---	---	21,6
Placements	---	0,7	349,7	1,6	352,0
Charges reportées	0,2	---	---	---	0,2
Immobilisations	7,7	---	---	0,3	8,0
Effets à recevoir à long terme	---	803,6	3 994,8	---	4 798,4
Actif incorporel	1,5	---	---	---	1,5
Actif total	<u>38,1 \$</u>	<u>809,2 \$</u>	<u>4 979,0 \$</u>	<u>4,9 \$</u>	<u>5 831,2 \$</u>
<b><u>Passif</u></b>					
Créditeurs	11,8 \$	3,7 \$	542,2 \$	0,4 \$	558,1 \$
Recettes reportées	---	---	0,1	2,3	2,4
Autre passif à long terme	4,6	---	126,2	0,5	131,3
Dette à long terme	---	804,3	4 658,8	---	5 463,1
Fonds d'amortissement	---	---	(378,2)	---	(378,2)
Passif total	<u>16,4</u>	<u>808,0</u>	<u>4 949,1</u>	<u>3,2</u>	<u>5 776,7</u>
<b><u>Capitaux propres</u></b>					
Bénéfices non répartis	21,7	1,2	27,2	1,7	51,8
Autres éléments du résultat étendu accumulé	---	---	2,7	---	2,7
Capitaux propres	<u>21,7</u>	<u>1,2</u>	<u>29,9</u>	<u>1,7</u>	<u>54,5</u>
Passif et capitaux propres totaux	<u>38,1 \$</u>	<u>809,2 \$</u>	<u>4 979,0 \$</u>	<u>4,9 \$</u>	<u>5 831,2 \$</u>
<b><u>Bénéfice net</u></b>					
Recettes	397,8 \$	35,0 \$	486,3 \$	13,2 \$	932,3 \$
Charges	(233,7)	(1,0)	(77,3)	(5,3)	(317,3)
Intérêts et frais connexes	---	(33,8)	(264,0)	---	(297,8)
Bénéfice net	<u>164,1 \$</u>	<u>0,2 \$</u>	<u>145,0 \$</u>	<u>7,9 \$</u>	<u>317,2 \$</u>

L'information financière relative aux entreprises publiques est préparée conformément aux normes comptables applicables pour chaque entité comptable en utilisant les conventions comptables appropriées compte tenu de leurs secteurs d'activité. Il est possible que ces conventions comptables ne soient pas conformes à celles appliquées par les autres organisations de l'entité comptable provinciale.

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS le 31 mars 2012

### Société des alcools du Nouveau-Brunswick

La Société des alcools du Nouveau-Brunswick a été constituée en vertu de la *Loi sur la Société des alcools du Nouveau-Brunswick*. Son activité commerciale est l'achat, la distribution et la vente de boissons alcoolisées partout au Nouveau-Brunswick. Les états financiers de la Corporation sont préparés conformément aux Normes internationales d'information financière.

### Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick

La Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick a été constituée en vertu de la *Loi sur la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick*. Son rôle est de prêter des fonds aux municipalités et aux entreprises municipales par l'entremise d'une autorité centrale d'emprunt. La province garantit toutes les dettes contractées par la Corporation. Les états financiers de la Corporation sont préparés conformément aux Normes internationales d'information financière.

### Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick

La Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick (CFENB) a été établie en vertu de la *Loi sur l'électricité*, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 2004, elle est constituée en vertu de la *Loi sur les corporations commerciales* du Nouveau-Brunswick. La CFENB a pour mandat de gérer les éléments d'actif, les éléments de passif, les droits et les obligations qu'elle a reçus en raison de la restructuration de la Corporation de portefeuille Énergie Nouveau-Brunswick et de les aliéner ou de prendre à leur égard une autre mesure qu'elle juge opportune.

La CFENB comptabilise les résultats financiers du Groupe d'Énergie NB suivant la méthode de comptabilisation à la valeur de consolidation. Les 349,7 millions de dollars figurant comme un investissement au bilan de la Corporation sont égaux au montant du capital-actions du Groupe d'Énergie NB plus tous les gains enregistrés par le Groupe depuis le 30 septembre 2004. Le revenu net du Groupe d'Énergie NB figure comme un bénéfice à l'état des résultats et de l'excédent (déficit) accumulé de la CFENB. Les plus-values latentes et moins-values latentes intra-groupe sont éliminées.

Le résultat net de la CFENB a été réduit de 41,2 millions de dollars au titre des plus-values latentes intra-groupe liées aux dépenses reportées conformément à la méthode comptable de réglementation des taux utilisée par le Groupe d'Énergie NB. En outre, l'« autre résultat global » de la CFENB a été réduit de 3,9 millions de dollars à titre de rajustement pour tenir compte de la variation des plus-values latentes résultant de la reconnaissance par le Groupe d'Énergie NB de l'actif qui consiste en « des paiements spéciaux futurs en remplacement d'impôts sur le revenu – autre résultat global ». La méthode précise d'inscription des coûts utilisée par le Groupe d'Énergie NB est décrite dans la *Loi sur l'électricité*.

Le montant de 3 994,8 millions de dollars présenté par la CFENB comme effets à recevoir à long terme est présenté par le groupe d'Énergie NB à titre de dettes à long terme. De plus, le gouvernement provincial a emprunté 4 654,6 millions de dollars du montant figurant à titre de dettes à long terme de la CFENB; cet emprunt est présenté dans l'état de la situation financière en réduction de la dette consolidée. Les états financiers de la Corporation ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes généralement reconnues et appliquées sur une base comparable à celle de l'exercice précédent.

### Groupe d'Énergie NB

En 1920, la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick a été constituée à titre de société de la Couronne de la province du Nouveau-Brunswick par la promulgation de la *Loi sur l'énergie électrique* du Nouveau-Brunswick. Le 1<sup>er</sup> octobre 2004, la *Loi sur l'électricité* a été proclamée par la province du Nouveau-Brunswick, ce qui a entraîné la réorganisation d'Énergie NB et la restructuration de l'industrie de l'électricité au Nouveau-Brunswick. Énergie NB a poursuivi ses activités sous le nom de Corporation de portefeuille Énergie Nouveau-Brunswick et compte quatre nouvelles filiales d'exploitation (groupe d'Énergie NB) qui ont entrepris leurs activités à cette date.

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS le 31 mars 2012

Le groupe d'Énergie NB fournit un approvisionnement continu et suffisant en énergie afin de combler les besoins actuels et les développements à venir de la province, tout en préconisant l'économie et l'efficacité dans la distribution, l'approvisionnement, la vente et la consommation de l'énergie.

Les états combinés du groupe d'Énergie NB au 31 mars 2012 montrent un bénéfice net de 173 millions de dollars, les recettes totalisant 1 646 millions de dollars. La valeur totale des actifs s'élevait à 6 006 millions de dollars. De ce montant, 3 909 millions de dollars représentaient la valeur comptable nette des immobilisations corporelles. Les états montrent aussi des dettes totales de 5 552 millions de dollars, dont 3 469 millions de dollars sont des dettes à long terme et 481 millions de dollars venant à échéance au cours de l'exercice financier 2012-2013. Les états financiers de la Corporation ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes généralement reconnues et appliquées sur une base comparable à celle de l'exercice précédent.

### Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick

La Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick est une société provinciale qui a été établie le 1<sup>er</sup> juillet 2004 en vertu de la *Loi sur les valeurs mobilières* du Nouveau-Brunswick. L'objet de la commission est la réglementation du marché financier du Nouveau-Brunswick, y compris l'application de la *Loi*, du Règlement général ainsi que de ses propres règles. Les états financiers de la Corporation sont préparés conformément aux Normes internationales d'information financière.

### NOTE 8 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles comprennent les biens corporels acquis, construits, développés ou améliorés dont la durée utile dépasse l'exercice financier et qui sont destinés à être utilisés de façon continue pour la production de biens ou la prestation de services. Le gouvernement provincial ne capitalise ni le matériel informatique ni les logiciels.

Certains biens qui ont une valeur historique ou culturelle, y compris des œuvres d'art, des documents historiques et des objets historiques et culturels, ne sont pas reconnus comme des immobilisations corporelles. Les éléments incorporels, ainsi que les éléments dont le gouvernement est titulaire du fait qu'ils ont été dévolus à l'État comme les terres de la Couronne, les forêts et les ressources minières, ne sont pas constatés dans les états financiers. Les biens en construction sont amortis seulement une fois que le bien est mis en service.

Le calcul des soldes d'ouverture comprend, lorsqu'ils sont connus, le total des acquisitions consigné dans les comptes publics de 1973 à 2004. Les coûts de surfacage sont inscrits séparément depuis 2005. Avant 2005, ils étaient compris dans les coûts relatifs aux routes et aux ponts.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimative indiquée dans le tableau suivant. La moitié de l'amortissement annuel est imputée à l'année d'acquisition et à l'année de cession.

Les coûts des diverses catégories d'actifs à la fin de l'exercice, soit au 31 mars 2012, comprennent les coûts des actifs en construction, qui ne sont pas amortis. Ces coûts sont les suivants : bâtiments –145,1 millions de dollars, ponts et routes – 257,4 millions de dollars, traversiers – 3,2 millions de dollars; et systèmes de gestion des eaux - 3,5 millions de dollars.



**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
le 31 mars 2012

	(millions)							2011	
	2012								
	<u>Terrains</u>	<u>Bâtiments et améliorations foncières</u>	<u>Matériel et outillage</u>	<u>Traversiers</u>	<u>Véhicules et matériel lourd mobile</u>	<u>Routes et ponts</u>	<u>Barrages et systèmes de gestion des eaux</u>	<u>Total</u>	<u>Total</u>
<b>Durée de vie utile estimative (années)</b>	Indéfinie	20-40	5-15	40-50	5-20	20-50	20-50		
<b>Coûts</b>									
Coûts au début de l'exercice	340,6 \$	3 256,0 \$	691,8 \$	96,6 \$	245,1 \$	7 046,9 \$	56,2 \$	<b>11 733,2 \$</b>	10 959,3 \$
Acquisitions	4,6	212,3	35,1	18,5	24,3	209,8	0,4	<b>505,0</b>	850,0
Cessions	(0,3)	(27,7)	(16,1)	---	(17,9)	---	(16,2)	<b>(78,2)</b>	(72,4)
Pertes de valeur	---	---	---	---	---	---	---	---	(3,7)
<b>Coûts à la fin de l'exercice</b>	<u>344,9</u>	<u>3 440,6</u>	<u>710,8</u>	<u>115,1</u>	<u>251,5</u>	<u>7 256,7</u>	<u>40,4</u>	<b><u>12 160,0</u></b>	<u>11 733,2</u>
<b>Amortissement cumulé</b>									
Amortissement cumulé au début de l'exercice	---	1 413,0	529,1	7,3	152,4	2 387,3	2,4	<b>4 491,5</b>	4 253,3
Charge d'amortissement	---	87,4	33,1	1,8	17,1	184,1	0,9	<b>324,4</b>	306,0
Cessions	---	(20,0)	(14,3)	---	(17,5)	---	---	<b>(51,8)</b>	(67,8)
<b>Amortissement cumulé à la fin de l'exercice</b>	<u>---</u>	<u>1 480,4</u>	<u>547,9</u>	<u>9,1</u>	<u>152,0</u>	<u>2 571,4</u>	<u>3,3</u>	<b><u>4 764,1</u></b>	<u>4 491,5</u>
<b>Valeur comptable nette</b>	<u>344,9 \$</u>	<u>1 960,2 \$</u>	<u>162,9 \$</u>	<u>106,0 \$</u>	<u>99,5 \$</u>	<u>4 685,3 \$</u>	<u>37,1 \$</u>	<b><u>7 395,9 \$</u></b>	<u>7 241,7 \$</u>

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
le 31 mars 2012

**NOTE 9 CONTRIBUTIONS REPORTÉES AFFÉRENTES AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Les contributions liées à l'acquisition d'immobilisations corporelles sont reportées et amorties sur la durée utile de l'élément d'actif correspondant. L'amortissement des contributions afférentes aux immobilisations corporelles figure en tant que recettes dans l'état des résultats. Les contributions reportées afférentes aux immobilisations corporelles représentent la portion non amortie de ces fonds reçus. La variation du solde des contributions reportées afférentes aux immobilisations corporelles au cours de l'exercice est la suivante :

	<u>(millions)</u>	
	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Solde au début de l'exercice	983,0 \$	925,6 \$
Contributions reçues	46,6	94,5
Sommes amorties aux recettes au cours de l'exercice	(37,2)	(37,1)
Cessions	<u>(17,9)</u>	<u>---</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>974,5 \$</u>	<u>983,0 \$</u>

**NOTE 10 AUTORISATION D'EMPRUNTER**

**a) Solde des emprunts autorisés en vertu de la *Loi sur les emprunts de la province***

Le solde des emprunts autorisés en vertu de la *Loi sur les emprunts de la province* est le suivant :

	<u>(millions)</u>			
	<u>Solde</u>	<u>Emprunts</u>	<u>Emprunts</u>	<u>Solde</u>
	<u>2011</u>	<u>de</u>	<u>de</u>	<u>2012</u>
		<u>l'exercice</u>	<u>l'exercice</u>	
		<u>au cours</u>	<u>au cours</u>	
		<u>de</u>	<u>de</u>	
		<u>l'exercice</u>	<u>l'exercice</u>	
<i>Loi sur les emprunts de 2010</i>	722,7 \$	---	\$ 689,1	\$ 33,6
<i>Loi sur les emprunts de 2011</i>	---	1 300,0	674,3	<u>625,7</u>
	<u>722,7 \$</u>	<u>1 300,0</u>	<u>\$ 1 363,4</u>	<u>\$ 659,3</u>

En vertu de l'article 2 de la *Loi sur les emprunts de la province*, l'endettement temporaire maximal de la province s'établi à 2 200,0 millions de dollars. Au 31 mars 2012, les emprunts à court terme de la province s'élevaient à 674,5 millions de dollars.

En vertu du paragraphe 3(1) de la *Loi sur les emprunts de la province*, la province peut emprunter les sommes requises pour le remboursement, le refinancement ou le renouvellement de valeurs émises, ou pour le paiement d'un prêt ou d'une dette, dont le remboursement est garanti par la province. Cette autorisation s'ajoute aux autorisations mentionnées ci-dessus.

**b) Emprunt par la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick**

En vertu de la *Loi sur la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick*, cette corporation a le pouvoir d'octroyer des fonds aux municipalités et aux entreprises municipales. Au 31 décembre 2011, la dette à long terme due par la Corporation se chiffrait à 809,4 millions de dollars. La province garantit cette dette.

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
le 31 mars 2012

**NOTE 11 DETTE CONSOLIDÉE**

Le tableau d'échéance qui suit présente le détail du montant total de la dette consolidée de la province.

(millions)					
Année d'échéance	Eventail des taux d'intérêt (%)	Montant en devises	Dette consolidée totale	Corporation financière de l'électricité du Nouveau- Brunswick	Dette consolidée aux fins provinciales
2012-2013	7,6	200,0 \$ US	199,8 \$	(99,9) \$	99,9 \$
	4,5-9,5	1 128,2 \$ CAN	1 128,2	(325,0)	803,2
			<u>1 328,0</u>	<u>(424,9)</u>	<u>903,1</u>
2013-2014	6,8	200,0 \$ US	199,8	(99,9)	99,9
	3,4-8,5	1 099,4 \$ CAN	1 099,4	(220,0)	879,4
			<u>1 299,2</u>	<u>(319,9)</u>	<u>979,3</u>
2014-2015	4,5	550,0 \$ CAN	550,0	---	550,0
	Flottant	300,0 \$ CAN	300,0	---	300,0
			<u>850,0</u>	<u>---</u>	<u>850,0</u>
2015-2016	2,9	CHF 300,0	321,4	---	321,4
	0,0-8,8	727,0 \$ CAN	727,0	(400,0)	327,0
			<u>1 048,4</u>	<u>(400,0)</u>	<u>648,4</u>
2016-2017	5,2	500,0 \$ US	584,8	---	584,8
	4,7	639,4 \$ CAN	639,4	(400,0)	239,4
			<u>1 224,2</u>	<u>(400,0)</u>	<u>824,2</u>
2017-2018 et après	5,2-9,8	1 150,0 \$ US	1 130,6	(249,8)	880,8
	4,4-6,8	10 626,6 \$ CAN	10 626,6	(2 860,0)	7 766,6
			<u>11 757,2</u>	<u>(3 109,8)</u>	<u>8 647,4</u>
Dette consolidée totale			17 507,0	(4 654,6)	12 852,4
Moins: Dette émise au New Brunswick Immigrant Investor Fund (2009) Ltd.			<u>66,4</u>	<u>---</u>	<u>66,4</u>
Dette consolidée avant placements du fonds d'amortissement			17 440,6	(4 654,6)	12 786,0
Moins: Placements du fonds d'amortissement			<u>4 615,2</u>	<u>(378,2)</u>	<u>4 237,0</u>
Dette consolidée impayée			<u>12 825,4 \$</u>	<u>(4 276,4) \$</u>	<u>8 549,0 \$</u>

Conformément à l'article 12 de la *Loi sur les emprunts de la province*, le ministre des Finances maintient un fonds d'amortissement général pour le remboursement de la dette consolidée, soit à l'échéance, soit au rachat avant l'échéance. Au 31 mars 2012, les capitaux propres du fonds d'amortissement général pour le remboursement de la

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
le 31 mars 2012

dette provinciale était de 4 237,0 millions de dollars (4 341,4 millions de dollars en 2011). Certains éléments d'actif de ce fonds sont des obligations et des débiteures émises ou garanties par la province du Nouveau-Brunswick. La valeur comptable nette de ces placements pour l'entité provinciale au 31 mars 2012 était de 2 204,7 millions de dollars (2 417,6 millions de dollars en 2011).

Étant donné que les entreprises publiques sont incluses dans l'entité comptable provinciale au moyen de la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation, la dette à long terme contractée directement par ces entreprises n'est pas incluse dans le montant de la dette consolidée impayée. La note 7 afférente aux états financiers précise les dettes à long terme des entreprises publiques.

Les montants suivants, qui sont payables selon des ententes d'échange, sont compris dans le tableau d'échéance de la dette consolidée qui précède. Ils sont exprimés dans les devises dans lesquelles ils sont payables en vertu de chaque entente d'échange.

<u>Année d'échéance</u>	<u>Montant payable dans la devise d'origine</u>	<u>(millions)</u> <u>2012</u>	
		<u>Montant payable selon des ententes d'échange</u>	<u>Équivalent en \$ CAN</u>
2015-2016	300,0 CHF	321,4 \$ CAN	<b>321,4 \$</b>
2016-2017	500,0 \$ US	584,7 \$ CAN	<b>584,7</b>
2018-2019	750,0 \$ US	734,0 \$ CAN	<b>734,0</b>
2020-2021	50,0 \$ US	48,9 \$ CAN	<b>48,9</b>
2022-2023	100,0 \$ US	97,8 \$ CAN	<b>97,8</b>
			<b><u>1 786,8 \$</u></b>

Les ententes d'échange portent sur les taux d'intérêt et sur les devises.

Les versements estimatifs suivants devront être effectués au cours de chacun des cinq prochains exercices au fonds d'amortissement à l'égard des provisions de la dette actuelle :

<u>Exercice financier</u>	<u>(millions)</u>
2012-2013	126,5 \$
2013-2014	113,1
2014-2015	106,3
2015-2016	99,8
2016-2017	93,3

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
le 31 mars 2012

**NOTE 12 FRAIS DE LA DETTE**

Les frais relatifs aux intérêts, aux opérations de change et à l'amortissement ainsi que les frais connexes totalisent 473,8 millions de dollars (475,2 millions de dollars en 2011) et sont répartis comme suit :

	(millions)	
	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Intérêts	870,3	856,1
Intérêts sur contrat de location-acquisition – Autoroute entre Fredericton et Moncton	48,6	50,2
Intérêts sur autres contrats de location-acquisition	9,0	4,6
Charges liées aux opérations de change	(22,3)	(25,1)
Amortissement des escomptes et des primes	4,5	5,5
Autres frais	1,0	0,8
	<u>911,1</u>	<u>892,1</u>
Recouvrements d'intérêts sur la dette contractée pour la Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick	<u>(249,3)</u>	<u>(250,6)</u>
Service de la dette publique	661,8	641,5
Gains du fonds d'amortissement	<u>(225,6)</u>	<u>(223,5)</u>
	436,2	418,0
Intérêts imputés au titre des régimes de retraite	32,0	52,9
Intérêt de la dette pour financer le portefeuille des prêts aux étudiants	5,6	4,3
	<u>473,8</u>	<u>475,2</u>
	<u>473,8</u> \$	<u>475,2</u> \$

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
le 31 mars 2012

**NOTE 13 RÉGIMES DE RETRAITE**

**a) Description**

Les employés du gouvernement provincial et de certaines autres entités ainsi que les membres de l'Assemblée législative ont droit à des prestations de retraite. Ces prestations sont versées en vertu des régimes énumérés ci-dessous.

<u>Nom du régime</u>	<u>Date de la dernière évaluation actuarielle pour fins comptables</u>
<i>Loi sur la pension de retraite dans les services publics</i> (services publics)	1 <sup>er</sup> avril 2011
<i>Loi sur la pension de retraite des enseignants</i> (enseignants)	1 <sup>er</sup> avril 2011
<i>Loi sur la Cour provinciale</i> et <i>Loi sur la pension des juges de la Cour provinciale</i> (juges)	1 <sup>er</sup> avril 2011
<i>Loi sur la pension de retraite des députés</i> et <i>Loi sur la pension des députés</i> (députés)	1 <sup>er</sup> avril 2011
Régime de retraite des employés des hôpitaux du Nouveau-Brunswick membres du Syndicat canadien de la fonction publique (hôpitaux – SCFP)	---
Régime de pension du personnel cadre des districts scolaires du Nouveau-Brunswick (écoles – cadres)	31 décembre 2011
Régime de pension des manœuvres et employés de métiers et de services des districts scolaires du Nouveau-Brunswick (écoles – manœuvres)	31 décembre 2011
Régime de pension des employés à plein temps des districts scolaires du Nouveau-Brunswick membres de la section locale 2745 du SCFP (SCFP 2745)	31 décembre 2011
<i>Loi sur l'Ombudsman</i> (Ombudsman)	---
Régime de retraite de certains employés syndiqués des hôpitaux du Nouveau-Brunswick (H - CES)	---
Régime de retraite des employés à temps partiel et saisonniers (temps partiel)	---
Retraite anticipée (retraite anticipée)	1 <sup>er</sup> avril 2009

Une caisse fiduciaire de retraite distincte du Fonds consolidé a été établie pour chacun de ces régimes de retraite, sauf dans le cas des régimes relevant de la *Loi sur la pension de retraite des députés*, de la *Loi sur la pension des députés*, de la *Loi sur l'Ombudsman* et des programmes de retraite anticipée.

Les charges de retraite et le passif associés aux employés d'Énergie NB qui cotisent au régime relevant de la *Loi sur la pension de retraite dans les services publics* sont entièrement comptabilisés dans les états financiers d'Énergie NB, et les tableaux inclus dans la présente note ont été redressés en conséquence.

Les cotisations et les prestations de base correspondant à chaque régime de retraite sont résumées ci-après. Les régimes sont décrits de façon détaillée dans les documents spécifiques se rapportant à chacun.

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
le 31 mars 2012

<u>Régime</u>	<u>Cotisations</u>		<u>Employeur</u>	<u>Prestations</u>			<u>Indexation annuelle des prestations</u>
	<u>Gains jusqu'au MGAP</u>	<u>Gains supérieurs au MGAP</u>		<u>Prestations non réduites</u>	<u>Prestations réduites</u>	<u>Prestations de base</u>	
Services publics	5,80 %	7,50 %	Cotisations établies par un actuaire : montant requis pour couvrir le coût des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice plus des paiements spéciaux établis par un actuaire.	À 60 ans avec 5 années de service.	À 55 ans avec 5 années de service.	2,0 % du traitement multiplié par le nombre d'années de service. Intégration au RPC.	Jusqu'à concurrence de 5,00 %
Enseignants	7,30 %	9,00 %	Cotisations égales à celles de l'employé, plus des paiements spéciaux établis par un actuaire.	La somme de l'âge et des années de service est égale à 87, 35 années de service, ou à 65 ans avec 5 années de service; ou à 60 ans avec 20 années de service.	La somme de l'âge et des années de service est égale à 80, ou à 60 ans avec 5 années de service.	2,0 % du traitement multiplié par le nombre d'années de service. Intégration au RPC.	Jusqu'à concurrence de 4,75 %
Écoles – cadres	Il y a eu compression de ce régime. Il n'y a actuellement aucun cotisant.		s.o.	À 60 ans avec 5 années de service continu.	À 55 ans avec 5 années de service continu.	2,0 % du traitement multiplié par le nombre d'années de service. Intégration au RPC.	Jusqu'à concurrence de 3,00 %
SCFP 2745	5,00 %	6,50 %	Cotisations correspondant à 142,4 % de celles de l'employé plus des paiements spéciaux établis par un actuaire.	À 60 ans avec 5 années de service continu.	À 55 ans avec 5 années de service continu.	1,3 % du traitement multiplié par le nombre d'années de service.	Jusqu'à concurrence de 2,00 %

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
le 31 mars 2012

<u>Régime</u>	<u>Cotisations</u>		<u>Employeur</u>	<u>Prestations</u>			<u>Indexation annuelle des prestations</u>
	<u>Gains jusqu'au MGAP</u>	<u>Gains supérieurs au MGAP</u>		<u>Prestations Non réduites</u>	<u>Prestations réduites</u>	<u>Prestations de base</u>	
Écoles – manœuvres	5,50 %	7,00 %	Cotisations correspondant au moins à 95 % de celles de l'employé plus des paiements spéciaux établis par un actuaire.	À 60 ans avec 5 années de service continu.	À 55 ans avec 5 années de service continu.	De 1,4 % à 2 % du traitement multiplié par le nombre d'années de service.	Jusqu'à concurrence de 2,00 %
Juges a) <i>Loi sur la Cour provinciale</i>	8,00 %	8,00 %	Déterminé par un actuaire en plus des paiements spéciaux déterminés eux aussi par un actuaire.	À 60 ans avec 25 années de service, ou à 65 ans avec 10 années de service.	s.o.	60 % du traitement. Intégration au RPC.	Jusqu'à concurrence de 6,00 %
b) <i>Loi sur la pension des juges de la Cour provinciale</i>	8,00 %	8,00 %	Déterminé par un actuaire en plus des paiements spéciaux déterminés eux aussi par un actuaire.	À 60 ans avec 2 années de service.	Avec 2 années de service.	3 % par année de service jusqu'à concurrence de 65 % du traitement. Prestations non intégrées au RPC.	Jusqu'à concurrence de 5,00 %
Hôpitaux – SFCP	6,17 %	6,17 %	Cotisations égales à celles de l'employé.	À 60 ans avec 5 années de service continu.	À 55 ans avec 5 années de service continu.	De 1,4 % à 1,75 % du traitement multiplié par le nombre d'années de service.	2,00 %
H – CES	6,035 %	7,46 %	Cotisations égales à celles de l'employé.	À 60 ans avec 5 années de service continu. Âge normal de la retraite : 65 ans.	À 55 ans avec 5 années de service continu.	1,3 % du traitement jusqu'à concurrence du MGAP et 2 % du montant qui dépasse le MGAP multiplié par le nombre d'années de service.	Jusqu'à concurrence de 4,00 %

(6,265 % et 7,69 % respectivement pour le groupe des employés paramédicaux et celui des professionnels spécialisés en soins de santé)



**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
le 31 mars 2012

Régime	Cotisations			Prestations			Indexation annuelle des prestations
	Employé		Employeur	Prestations non réduites	Prestations réduites	Prestations de base	
	Gains jusqu'au MGAP	Gains supérieurs au MGAP					
Temps partiel	2,00 %, 3,25 % ou 4,50 %	s.o.	Cotisations égales à celles de l'employé.	Âge normal de la retraite : 65 ans.	s.o.	Régime à cotisations déterminées.	s.o.
Ombudsman	Il n'y a aucun participant actif à ce régime, qui existe uniquement pour verser les prestations aux anciens ombudsmans ou à leurs bénéficiaires. Désormais, l'ombudsman peut adhérer à l'un ou l'autre des régimes visant les juges ou au Régime de pension de retraite dans les services publics.						
Retraite anticipée	Le gouvernement a des obligations découlant de diverses mesures de retraite anticipée.						
Députés	<p>a) Régime de pension de retraite des députés</p> <p>Ce régime vise les membres de l'Assemblée législative qui étaient députés avant la promulgation de la <i>Loi sur la pension des députés</i>. Les participants au régime versent 9 % de l'indemnité accordée aux députés et 6 % du traitement du ministre. Le gouvernement verse la différence entre les prestations de retraite et les cotisations des députés plus les intérêts. Les participants au régime sont admissibles à des prestations de retraite non réduites des députés dès qu'ils ne sont plus députés et qu'ils comptent au moins dix sessions de service. Les participants au régime sont admissibles à des prestations de retraite des ministres dès qu'ils ne sont plus députés et qu'ils comptent au moins dix sessions et six mois de service à titre de ministre. Les prestations de retraite de base des députés équivalent à 3 % de l'indemnité moyenne, multiplié par le nombre de sessions. Les prestations de base des ministres correspondent à 3 % de leur traitement moyen, multiplié par le nombre d'années de service à titre de ministre.</p> <p>b) Régime de pension des députés</p> <p>Les participants au régime versent le moindre de : a) 9 % de l'indemnité accordée aux députés et 9 % du traitement accordé au ministre ou de b) le montant maximal déductible à titre de cotisations à un régime de pension agréé aux fins de la <i>Loi de l'impôt sur le revenu</i>. Le gouvernement verse la différence entre les prestations de retraite et les cotisations des députés, plus les intérêts. Les participants au régime sont admissibles aux prestations de retraite de base et supplémentaires non réduites des députés à l'âge de 60 ans, lorsqu'ils ne sont plus députés et qu'ils comptent au moins huit sessions de service. Les participants au régime sont admissibles aux prestations de retraite non réduites des ministres à l'âge de 60 ans, lorsqu'ils ne sont plus députés et qu'ils comptent au moins 8 sessions et six mois de service à titre de ministre. Les participants au régime sont admissibles aux prestations de retraite de base et supplémentaires réduites des députés à l'âge de 55 ans, lorsqu'ils ne sont plus députés et qu'ils comptent au moins huit sessions de service. Les participants au régime sont admissibles aux prestations de retraite réduites des ministres à l'âge de 55 ans, lorsqu'ils ne sont plus députés et qu'ils comptent au moins huit sessions et six mois de service à titre de ministre. Les prestations de retraite de base des députés correspondent à 2 % de l'indemnité moyenne, multipliée par le nombre de sessions de service. L'allocation supplémentaire correspond à 50 % de la pension de base des députés. Les prestations de base des ministres correspondent à 2 % de leur traitement moyen, multiplié par le nombre d'années de service à titre de ministre. L'allocation supplémentaire correspond à 50 % de la pension de base des ministres.</p>						

MGAP Maximum des gains annuels ouvrant droit à pension

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**le 31 mars 2012**

**b) Dette au titre des régimes de retraite**

Sauf dans le cas des régimes de retraite Hôpitaux – SCFP et H – CES et du régime à temps partiel, le gouvernement provincial est responsable de tout excédent des prestations constituées sur l'actif des caisses de retraite. Les régimes de retraite Hôpitaux – SCFP et H – CES sont des régimes à prestations déterminées avec une cotisation fixe de l'employeur, et le régime à temps partiel un régime à cotisations déterminées. L'obligation du gouvernement provincial en rapport avec ces régimes est limitée à ses cotisations annuelles à ceux-ci.

La part du gouvernement provincial relativement à l'excédent estimatif des régimes de pension à prestations déterminées s'élève à 259,5 millions de dollars (219,9 millions de dollars en 2011). Ce montant estimatif est fondé sur des évaluations actuarielles pour fins comptables utilisant la méthode avec projection de la répartition des prestations, calculées aux dates indiquées ci-haut. Cette méthode permet d'obtenir la valeur actualisée estimative des prestations de retraite à la date d'évaluation, selon la période de service des employés. Ces évaluations actuarielles reposent sur certaines hypothèses concernant des événements futurs tels que les taux de rendement de l'actif, les augmentations salariales, le roulement du personnel et la mortalité. La section d) de la présente note énumère certaines hypothèses actuarielles utilisées. La section e) donne des renseignements au sujet des participants aux régimes.

La valeur des prestations acquises dans tous les régimes de pension à prestations déterminées dépasse la valeur de l'actif, ce qui entraîne une provision actuarielle au titre des régimes de retraite de 643,6 millions de dollars. Cependant le calcul de cette provision comprend les estimations des futurs événements et des valeurs marchandes de l'actif qui peuvent être volatiles. Les effets des gains et des pertes actuariels sur les valeurs marchandes et la provision actuarielle, de même que les effets des changements d'hypothèse sont amortis sur les futures années. Des gains et des pertes actuariels non amortis de 903,1 millions de dollars réduisent la provision actuarielle.

**c) Données récapitulatives sur les régimes de retraite**

L'obligation découlant des régimes de retraite, les rajustements non amortis, les charges de retraite et la variation de la dette au titre des régimes de retraite sont précisés dans le tableau ci-après. Les prestations constituées estimatives et la valeur de l'actif de chaque régime ont été mises à jour à la fin du dernier exercice du régime de retraite en question. Cette information est fondée sur une extrapolation des hypothèses actuarielles et les niveaux actuels des cotisations. La fin d'exercice des régimes visant les employés des hôpitaux et des districts scolaires est le 31 décembre. Dans tous les autres cas, c'est le 31 mars.

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
le 31 mars 2012

**Données récapitulatives sur les régimes**  
**de retraite**

	(millions)													
	2012												2011	
	Services publics	Enseign.	Juges	Députés	É – cadr.	É – manœu.	SCFP 2745	Ombud	H – SCFP	H – CES	Temps partiel	Retr. antic.	Total	Total
Obligation au titre des prestations constituées au début de l'exercice	4 027,6 \$	4 238,4 \$	48,5 \$	57,3 \$	16,2 \$	278,7 \$	63,3 \$	---	---	---	---	165,7 \$	<b>8 895,7 \$</b>	8 570,2 \$
Pertes (gains) actuarielles	67,4	17,9	(0,4)	3,3	0,2	0,8	0,1	---	---	---	---	---	<b>89,3</b>	(8,8)
Prestations constituées	119,3	82,1	2,3	2,4	---	8,1	1,8	---	---	---	---	---	<b>216,0</b>	205,2
Intérêts	282,0	290,4	3,0	2,7	1,1	19,2	4,4	---	---	---	---	8,1	<b>610,9</b>	595,8
Paiements et remboursements en vertu d'ententes de réciprocité	0,6	3,2	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	<b>3,8</b>	8,4
Versements de prestations	<u>(207,9)</u>	<u>(253,7)</u>	<u>(1,2)</u>	<u>(3,2)</u>	<u>(1,1)</u>	<u>(14,7)</u>	<u>(2,1)</u>	---	---	---	---	(13,5)	<b>(497,4)</b>	(475,1)
<b>Obligation au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice</b>	<b><u>4 289,0</u></b>	<b><u>4 378,3</u></b>	<b><u>52,2</u></b>	<b><u>62,5</u></b>	<b><u>16,4</u></b>	<b><u>292,1</u></b>	<b><u>67,5</u></b>	---	---	---	---	160,3	<b><u>9 318,3</u></b>	8 895,7
Actif du régime au début de l'exercice	3 978,8	4 033,7	29,6	---	10,5	252,7	55,9	---	25,8	---	---	---	<b>8 387,0</b>	7 703,1
Gains (pertes) actuariels	(90,0)	(76,9)	(0,8)	---	(0,6)	(18,0)	(5,2)	---	---	---	---	---	<b>(191,5)</b>	226,6
Rendement de l'actif du régime	275,5	278,0	2,1	---	0,7	17,5	3,9	---	---	---	---	---	<b>577,7</b>	541,9
Cotisations de l'employeur	123,8	139,3	1,0	---	---	8,0	2,0	---	---	---	---	---	<b>274,1</b>	263,0
Cotisations des employés	55,0	48,1	0,5	---	---	3,6	0,9	---	---	---	---	---	<b>108,1</b>	110,5
Versements de prestations	<u>(207,9)</u>	<u>(253,7)</u>	<u>(1,2)</u>	---	<u>(1,1)</u>	<u>(14,7)</u>	<u>(2,1)</u>	---	---	---	---	---	<b>(480,7)</b>	(458,1)
<b>Actif du régime à la fin de l'exercice</b>	<b><u>4 135,2</u></b>	<b><u>4 168,5</u></b>	<b><u>31,2</u></b>	---	<b><u>9,5</u></b>	<b><u>249,1</u></b>	<b><u>55,4</u></b>	---	<b><u>25,8</u></b>	---	---	---	<b><u>8 674,7</u></b>	8 387,0
<b>Provision (excédent) actuariel au titre du régime de retraite</b>	<b><u>153,8</u></b>	<b><u>209,8</u></b>	<b><u>21,0</u></b>	<b><u>62,5</u></b>	<b><u>6,9</u></b>	<b><u>43,0</u></b>	<b><u>12,1</u></b>	---	<b><u>(25,8)</u></b>	---	---	<b><u>160,3</u></b>	<b><u>643,6</u></b>	<u>508,7</u>
Rajustements non amortis														
Solde d'ouverture	(175,5)	(492,5)	(2,2)	(3,6)	---	(42,1)	(12,7)	---	---	---	---	---	<b>(728,6)</b>	(1 063,7)
Nouveaux rajustements	(157,5)	(94,9)	(0,4)	(3,3)	(0,8)	(18,8)	(5,3)	---	---	---	---	---	<b>(281,0)</b>	235,4
Amortissement	39,1	54,8	---	0,9	0,8	8,7	2,2	---	---	---	---	---	<b>106,5</b>	99,7
<b>Solde de clôture des rajustements non amortis</b>	<b><u>(293,9)</u></b>	<b><u>(532,6)</u></b>	<b><u>(2,6)</u></b>	<b><u>(6,0)</u></b>	---	<b><u>(52,2)</u></b>	<b><u>(15,8)</u></b>	---	---	---	---	---	<b><u>(903,1)</u></b>	(728,6)

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
le 31 mars 2012

**Données récapitulatives sur les régimes de retraite (suite)**

	(millions)												2011	
	2012													
	Services publics	Enseign.	Juges	Députés	É – cadr.	É – manœu.	SCFP 2745	Ombud	H – SCFP	H – CES	Temps partiel	Retr. antic.	Total	Total
Ajustement d'évaluation														
Solde d'ouverture	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---
Variation	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---
Solde de clôture	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---
<b>Obligation ou (excédent) total découlant du régime de retraite</b>	<b>(140,1) \$</b>	<b>(322,8) \$</b>	<b>18,4 \$</b>	<b>56,5 \$</b>	<b>6,9 \$</b>	<b>(9,2) \$</b>	<b>(3,7) \$</b>	<b>---</b>	<b>(25,8) \$</b>	<b>---</b>	<b>---</b>	<b>160,3 \$</b>	<b>(259,5) \$</b>	<b>(219,9) \$</b>
Charges														
Part de l'employeur des prestations constituées	53,3 \$	36,9 \$	1,8 \$	1,9 \$	---	4,5 \$	0,9 \$	0,2 \$	14,1 \$	26,5 \$	8,8 \$	---	148,9 \$	137,4 \$
Intérêts	5,3	12,4	0,9	2,7	0,4	1,7	0,5	---	---	---	---	8,1	32,0	52,9
Amortissement des rajustements	39,1	54,8	---	0,9	0,8	8,7	2,2	---	---	---	---	---	106,5	99,7
Modification de l'ajustement d'évaluation	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---
<b>Charges de retraite totales</b>	<b>97,7</b>	<b>104,1</b>	<b>2,7</b>	<b>5,5</b>	<b>1,2</b>	<b>14,9</b>	<b>3,6</b>	<b>0,2</b>	<b>14,1</b>	<b>26,5</b>	<b>8,8</b>	<b>8,1</b>	<b>287,4</b>	<b>290,0</b>
Cotisations de l'employeur <sup>1</sup>	111,1	139,1	1,0	2,7	---	8,0	2,0	0,2	14,1	26,5	8,8	13,5	327,0	313,3
Variation de l'obligation découlant du régime de retraite	(13,4) \$	(35,0) \$	1,7 \$	2,8 \$	1,2 \$	6,9 \$	1,6 \$	---	---	---	---	(5,4) \$	(39,6) \$	(23,3) \$

<sup>1</sup> Comprend uniquement les cotisations provenant du Fonds consolidé et des entités consolidées.

<sup>2</sup> La province n'a aucune obligation autre que la cotisation annuelle de l'employeur relativement aux régimes suivants : Ombudsman, H-SCFP, H-CES et Temps partiel. Par conséquent, aucune information concernant l'actif et le passif de ces régimes n'est présentée ci-dessus.

<sup>3</sup> L'actif du régime H-SCFP correspond à des cotisations payées d'avance.

<sup>4</sup> L'évaluation actuarielle la plus récente pour H-CES a été réalisée au 31 décembre 2010 et montrait un passif de 1 388,0 millions de dollars. Le passif prévu au 31 décembre 2011 était de 1 497,0 millions de dollars. Les actifs du régime au 31 décembre 2011 étaient de 1 113,0 millions de dollars, ce qui représente un déficit de 384,0 millions de dollars.

<sup>5</sup> L'évaluation actuarielle la plus récente pour H-SCFP a été réalisée au 1<sup>er</sup> janvier 2010 et montrait un passif de 622,4 millions de dollars. Le passif prévu au 31 décembre 2011 était de 694,8 millions de dollars. Les actifs du régime au 31 décembre 2011 étaient de 452,0 millions de dollars, ce qui représente un déficit de 242,8 millions de dollars.

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
le 31 mars 2012

**d) Hypothèses actuarielles**

Le calcul des obligations du gouvernement découlant des régimes de retraite des employés et des charges de retraite relatives est fondé sur des hypothèses actuarielles à long terme, sauf dans le cas du régime des députés pour lequel on utilise des hypothèses à court et à long terme. De plus, les hypothèses relatives à l'augmentation de salaire ont été affinées en raison du gel des salaires imposé à court terme.

Le tableau ci-dessous présente les hypothèses utilisées dans les évaluations actuarielles.

<u>Régime</u>	<u>Taux de rendement de l'actif (%)</u>	<u>Inflation (%)</u>	<u>Taux de relèvement de pension après la retraite (%)</u>
Services publics	6,96	2,50	2,30 à 2,40
Enseignants	6,96	2,50	2,20 à 2,40
Juges	7,12	2,50	2,30 à 2,40
Écoles – cadres	6,96	2,50	2,10
Écoles – manœuvres	6,96	2,50	2,00
SCFP 2745	6,96	2,50	2,00
Députés	4,53	2,50	2,30 à 2,40

Hypothèses relatives au salaire annuel et à l'augmentation de salaire (%) (exclut l'échelle de promotion)

	<u>2012</u>	<u>2013</u>	<u>2014</u>	<u>2015</u>	<u>2016+</u>
Services publics	2,0%	2,0 %	2,0%	2,0%	3,0%
Enseignants	0,0%	0,0%	2,0%	2,0%	3,0%
Juges	4,0%	4,0%	4,0%	4,0%	4,0%
Écoles – cadres	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%	3,0%
Écoles – manœuvres	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%	3,0%
SCFP 2745	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%	3,0%
Députés	3,0%	3,0%	3,0%	3,0%	3,0%

Ces hypothèses ont été utilisées pour déterminer le montant des obligations du gouvernement découlant des prestations de retraite à payer et la valeur des prestations accumulées par les employés au cours de l'exercice financier et elles sont basées sur les meilleures estimations de la direction. Différentes hypothèses ont servi à déterminer les niveaux appropriés des cotisations des employés et de l'employeur qui sont nécessaires pour couvrir le coût estimatif des régimes de retraite.

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
le 31 mars 2012

**e) Données sur les participants**

Le tableau suivant présente des données au sujet des participants à chaque régime.

Régime	Durée moyenne estimative des années de service restantes	Nombre de cotisants actifs	Nombre de pensionnés	Rémunération annuelle moyenne des cotisants	Pension annuelle moyenne
Services publics	14	19 611	13 441	60 524 \$	20 603 \$
Enseignants	16	10 025	8 462	69 247	30 429
Juges	6	29	27	205 519	44 950
Écoles – cadres	---	s.o.	94	s.o.	12 046
Écoles – manoeuvres	8	2 160	1 411	31 614	9 872
SCFP 2745	9	874	326	28 497	6 968
Députés	10				
Députés		55	89	85 000	27 205
Ministres		20	38	51 437	5 951

Le régime de pension des députés prévoit une prestation basée sur le nombre d'années de service et le traitement à titre de député, ainsi qu'une prestation basée sur le nombre d'années de service et le traitement à titre de ministre. Aussi, tous les ministres sont inclus comme député.

**NOTE 14 CONGÉS DE MALADIE**

Les employés du gouvernement du Nouveau-Brunswick qui travaillent à temps plein et à temps partiel dans des ministères, des districts scolaires et d'autres organismes reçoivent des congés de maladie qui s'accumulent à un taux différent selon le groupe. Les heures non utilisées peuvent être reportées pour un congé payé à venir, jusqu'aux montants maximums déterminés à l'avance. Il s'agit d'un programme non capitalisé sans actifs précis distincts pour répondre aux obligations lorsqu'elles sont dues. Les estimations actuarielles de cette provision future ont été effectuées et constituent l'élément de base de la provision estimative dans les présents états financiers. La dernière évaluation actuarielle a été calculée au 31 mars 2012 pour les employés des ministères et des districts scolaires et entre le 1<sup>er</sup> janvier 2011 et le 31 mars 2012 pour les employés des autres organismes.

Voici les hypothèses économiques et démographiques importantes qui ont été utilisées dans les évaluations actuarielles :

Taux d'escompte : Équivaut au taux d'intérêt créditeur à long terme du gouvernement provincial, qui était de 3,52 % au 31 mars 2012 et de 4,53 % au 31 mars 2011.

Taux d'augmentation des salaires :

<u>À court terme</u>	<u>À long terme</u>
De 0 % à 3 %	3 %

Le tableau suivant présente l'obligation au 31 mars :

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
le 31 mars 2012

	(millions)				2011
	2012			Total	
	Ministères	Districts scolaires	Autres organismes		
Obligation au titre des prestations constituées au début de l'exercice	49,4 \$	59,8 \$	94,3 \$	<b>203,5 \$</b>	196,6 \$
Pertes ou gains actuariels	3,1	4,1	0,6	<b>7,8</b>	1,8
Prestations constituées	5,7	5,9	11,8	<b>23,4</b>	22,4
Intérêts	2,2	2,7	4,2	<b>9,1</b>	9,3
Versements de prestations	(6,5)	(8,0)	(13,2)	<b>(27,7)</b>	(26,6)
<b>Obligation au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice</b>	<b>53,9</b>	<b>64,5</b>	<b>97,7</b>	<b>216,1</b>	203,5
Rajustements non amortis					
Solde d'ouverture	(0,6)	(1,1)	(0,2)	<b>(1,9)</b>	---
Nouveaux rajustements	(3,1)	(4,1)	(0,5)	<b>(7,7)</b>	(1,9)
Amortissement	---	0,1	---	<b>0,1</b>	---
<b>Solde de clôture des rajustements non amortis</b>	<b>(3,7)</b>	<b>(5,1)</b>	<b>(0,7)</b>	<b>(9,5)</b>	(1,9)
<b>Total de la provision au titre des prestations</b>	<b>50,2 \$</b>	<b>59,4 \$</b>	<b>97,0 \$</b>	<b>206,6 \$</b>	201,6 \$

Les autres organismes comprennent le Réseau de santé Horizon, le Réseau de santé Vitalité, le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick, le New Brunswick Community College, Service Nouveau-Brunswick, la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick et Recycle NB.

**NOTE 15 PASSIF ÉVENTUEL**

**a) Prêts garantis**

En vertu de diverses lois, la province a garanti les prêts accordés à certaines entités à l'extérieur de l'entité comptable provinciale. Au 31 mars 2012, le passif éventuel relatif à ces garanties s'élevait à 107,3 millions de dollars (141,2 millions de dollars en 2011), dont 58,2 millions de dollars ont été comptabilisés à titre d'éléments de passif dans l'état de la situation financière de la province (49,1 millions de dollars en 2011).

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
le 31 mars 2012

	(millions)	
	<u>Limite autorisée</u>	<u>Passif éventuel</u>
<i>Loi sur l'aménagement agricole</i>	6,3	6,3 \$
<i>Loi sur la Société de développement régional</i>	2,3	2,3
<i>Loi sur le développement des pêches</i>	9,2	9,2
<i>Loi sur le développement économique</i>	128,0	83,3
<i>Loi sur les foyers de soins</i>	5,7	5,7
<i>Loi sur les mesures destinées à encourager l'élevage du bétail</i>	0,6	0,5
		<u>107,3</u>
Moins : Montant inclus dans la provision pour pertes (tableau 8)		<u>58,2</u>
		<u><u>49,1</u></u> \$

**b) Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick**

La Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick est comprise dans l'entité comptable de la province décrite à la note 1. La province garantit le remboursement du capital et des intérêts de tout emprunt par la corporation. En cas de défaut de paiement, la province recouvre les sommes de la municipalité en défaut ou de la municipalité qui a garanti le paiement des sommes dues à la corporation par l'entreprise municipale en défaut. Au 31 décembre 2011, la dette impayée totale sous forme de débentures s'élevait à 809,4 millions de dollars (730,1 millions de dollars en 2010).

**c) Société d'assurance-dépôts des caisses populaires du Nouveau-Brunswick**

La Société d'assurance-dépôts des caisses populaires du Nouveau-Brunswick garantit le remboursement des dépôts faits auprès des caisses populaires et des *credit unions* du Nouveau-Brunswick. La Société est comprise dans l'entité comptable de la province décrite à la note 1. Au 31 décembre 2011, les dépôts dans les caisses populaires et les *credit unions* se chiffraient au total à 3,3 milliards de dollars (3,2 milliards de dollars en 2010). De plus, la Société a garanti les pertes spécifiques jusqu'à 18,5 millions de dollars jusqu'en 2012.

**d) Gestion provinciale Ltée**

Gestion provinciale Ltée (GPL) appartient entièrement au gouvernement provincial et est responsable de l'administration des investissements dans des projets de développement industriel. Toute perte sur des emprunts garantis par GPL sera assumée par la province. Au 31 mars 2012, les garanties d'emprunt totales autorisées totalisaient 15,0 millions de dollars dont la responsabilité éventuelle s'établissait à 12,0 millions de dollars. Une provision se rattachant à ces garanties a été incluse dans le tableau de la provision pour pertes dans ces états financiers.

**e) Responsabilité environnementale**

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a assumé la responsabilité en cas de réclamation et de protection de l'environnement du site d'exploitation minière de Restigouche. Le bien ne présente aucune menace imminente à l'environnement, ni à la santé, car il est continuellement surveillé et géré. Le gouvernement provincial détient actuellement un cautionnement en espèces de 1,6 million de dollars pour la remise en état du site. Le coût prévu pour terminer la remise en état complète de ce site s'élève à 4,6 millions de dollars en plus de la garantie en place. Aucune décision n'a été prise pour le moment quant à la remise en état complète du site.

**f) Assurances**

La province ne souscrit pas à des assurances de responsabilité civile ni à des assurances de biens pour ses immobilisations, sauf dans quelques circonstances précises. Toute réclamation de dommages-intérêts présentée



**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
le 31 mars 2012

avec succès contre la province et tout remplacement de biens perdus ou endommagés sont passés en charges durant l'exercice au cours duquel le règlement ou le remplacement a lieu.

**g) Poursuites judiciaires**

La province du Nouveau-Brunswick est impliquée dans diverses procédures judiciaires découlant des activités gouvernementales. Des sommes s'élevant en tout à 19,8 millions de dollars ont été comptabilisées dans les présents états financiers et représentent la meilleure estimation, de la part de la direction, des pertes éventuelles pouvant découler de ces poursuites judiciaires. La province du Nouveau-Brunswick est également mise en cause dans diverses poursuites judiciaires aux résultats imprévisibles.

**NOTE 16 ENGAGEMENTS**

**a) Contrats de location-exploitation**

Le total des paiements minimaux futurs exigibles en vertu de divers contrats de location-exploitation de locaux et de matériel, y compris ceux touchant les entreprises publiques, s'élève à 691,7 millions de dollars (483,9 millions de dollars en 2011). Les paiements minimaux annuels pour chacun des cinq prochains exercices se répartissent comme suit :

<u>Exercice financier</u>	<u>(millions)</u>
2012-2013	101,7 \$
2013-2014	84,7
2014-2015	66,3
2015-2016	59,0
2016-2017	57,4

**b) Foyers de soins**

Le ministère du Développement social prévoit dans son budget de fonctionnement annuel le remboursement de la dette à long terme approuvée de certains foyers de soins. Le ministère finance les foyers de soins au moyen de subventions qui combler la différence entre les dépenses de fonctionnement et les recettes provenant d'autres sources.

Au 31 mars 2012, la dette totale à long terme de ces foyers de soins se chiffrait à environ 298,7 millions de dollars (263,1 millions de dollars en 2011). De cette somme, la province a émis des garanties totalisant environ 5,7 millions de dollars (6,4 millions de dollars en 2011), un montant compris dans le passif éventuel.

**c) Obligations contractuelles**

La nature des activités du gouvernement donne lieu à des obligations et à des contrats pluriannuels importants. Actuellement, la province a des engagements contractuels non réglés de 2 853,1 millions de dollars. Les ententes et les engagements importants sont les suivants :

	<u>(millions)</u>
Entités du Fonds consolidé	706,9 \$
Autre entités du gouvernement	2 043,2
Entreprises publiques	103,0

Les engagements et accords importants comprennent les suivants :

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
le 31 mars 2012

**Entités du Fonds consolidé**

	<u>2013</u>	<u>2014</u>	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>2017+</u>	<u>Totaux</u>
<b>Éducation et Développement de la petite enfance</b>						
Autres services d'exploitation - Éducation	7,6 \$	4,9 \$	1,1 \$	0,1 \$	---	13,7 \$
<b>Finances</b>						
Services de gestion, commercialisation, Web et dotation en personnel	0,8	0,5	0,1	---	---	1,4
<b>Santé</b>						
Services de santé généraux	21,2	6,3	67,9	11,0	236,3	342,7
<b>Affaires intergouvernementales</b>						
Congrès mondial acadien de 2014	0,5	0,8	0,4	---	---	1,7
<b>Ressources naturelles</b>						
Diverses ententes dans le cadre de la gestion des ressources naturelles	0,7	---	---	---	---	0,7
<b>Sécurité publique</b>						
Projet de modernisation des véhicules à moteur	0,6	---	---	---	---	0,6
<b>Approvisionnement et Services</b>						
Acquisition et entretien d'immeubles provinciaux	37,5	1,7	0,1	---	---	39,3
<b>Tourisme et Parcs</b>						
Contrat de services de publicité, publication, logiciels et Web	1,7	1,6	1,0	---	---	4,3
<b>Transports</b>						
Accord d'exploitation - Projet de services de traversiers des îles Fundy	11,5	14,2	14,5	14,8	193,5	248,5
Réseau routiers national	20,1	3,0	---	---	---	23,1
Ponts permanents et routes	32,7	5,7	---	---	---	38,4
Initiative des routes rurales	5,3	---	---	---	---	5,3
Total partiel	140,2	38,7	85,1	25,9	429,8	719,7
Contributions en capital de sources extérieures	11,5	1,3	---	---	---	12,8
<b>Total</b>	<b><u>128,7 \$</u></b>	<b><u>37,4 \$</u></b>	<b><u>85,1 \$</u></b>	<b><u>25,9 \$</u></b>	<b><u>429,8 \$</u></b>	<b><u>706,9 \$</u></b>

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
le 31 mars 2012

**Autre entités du gouvernement**

	<u>2013</u>	<u>2014</u>	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>2017+</u>	<u>Totaux</u>
<b>Ambulance N-B</b>						
Gestion des services d'ambulance par l'intermédiaire de SMU NB	28,2 \$	28,2 \$	28,2 \$	28,2 \$	28,2 \$	141,0 \$
<b>Société de voirie du Nouveau-Brunswick</b>						
Entretien et réparation de la route entre Fredericton et Moncton	17,6	21,5	16,1	28,6	20,9	104,7
Entretien et réparation de la route transcanadienne à partir de la frontière du Québec jusqu'à Longs Creek	21,8	22,2	22,7	23,2	491,8	581,7
Entretien et réparation de la porte d'entrée de la Route 1	18,2	21,1	21,6	22,0	711,9	794,8
PPP - Prix maximum garanti de construction de la Route 1	540,5	---	---	---	---	540,5
<b>Société de développement régional</b>						
Ententes Canada - Nouveau-Brunswick	23,1	1,0	0,5	---	---	24,6
Initiative de développement régional et communautaire	49,6	13,8	1,5	1,0	---	65,9
Total partiel	699,0	107,8	90,6	103,0	1 252,8	2 253,2
Contributions en capital de sources extérieures	210,0	---	---	---	---	210,0
<b>Total</b>	<b><u>489,0 \$</u></b>	<b><u>107,8 \$</u></b>	<b><u>90,6 \$</u></b>	<b><u>103,0 \$</u></b>	<b><u>1 252,8 \$</u></b>	<b><u>2 043,2 \$</u></b>

**Entreprises publiques**

**Énergie N-B**

Remise à neuf de la centrale de Point Lepreau	100,0 \$	---	---	---	---	100,0 \$
Projet d'amélioration des turbines de la centrale de Point Lepreau	3,0	---	---	---	---	3,0
<b>Total</b>	<b><u>103,0 \$</u></b>	<b><u>---</u></b>	<b><u>---</u></b>	<b><u>---</u></b>	<b><u>---</u></b>	<b><u>103,0 \$</u></b>

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**le 31 mars 2012**

**NOTE 17 PUBLICATIONS D'INFORMATIONS PAR SECTEUR**

La note 17 vise à fournir des informations additionnelles sur les recettes et les charges de la province par secteur. Les secteurs ont été définis en fonction des rapports de responsabilisation et de contrôle entre le gouvernement et les divers organismes compris dans l'entité comptable. Bien que le gouvernement exerce un contrôle sur toutes les entités comprises, il existe divers niveaux d'obligation de rendre compte. Les secteurs sont définis ainsi : les ministères et certains organismes; les régies régionales de la santé; les autres sociétés de la Couronne et organismes. Une colonne pour les éliminations intercomptes est ajoutée afin d'éliminer la double comptabilisation entre les colonnes et d'assurer la concordance avec l'état des résultats. Ces éléments ont atteint une valeur de 19,1 millions de dollars au cours de l'exercice 2012 (8,7 millions de dollars en 2011). Les éliminations entre le gouvernement provincial et les entités influent sur les comptes d'actif et de passif en ce qui a trait aux immobilisations corporelles et aux contributions reportées de la province.

Le secteur des ministères et de certains organismes représente le groupe qui rend le plus directement des comptes au Conseil de gestion et au Cabinet. Le secteur comprend tous les ministères responsables tels que Santé, Éducation et Transports ainsi que les organismes suivants : l'Agence de l'efficacité et de la conservation énergétiques du Nouveau-Brunswick, la Société de développement régional, la Société de voirie du Nouveau-Brunswick, la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick, le Fonds en fiducie pour l'avancement du sport et le Fonds en fiducie pour l'avancement des arts, l'Agence des services internes du Nouveau-Brunswick; Société de l'inclusion économique et sociale, Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick et Fonds en fiducie pour l'environnement.

Les régies régionales de la santé sont présentées séparément en raison de l'ampleur de leurs activités et du fait qu'elles sont quelque peu soustraites au contrôle quotidien du Conseil de gestion et du Cabinet.

Le secteur des autres sociétés de la Couronne et organismes jouit aussi d'une certaine indépendance quant aux activités courantes, bien qu'il soit tout de même sous le contrôle du gouvernement en vertu des critères en matière de contrôle établis par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public. Les organismes compris dans ce secteur sont : la Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick, la Société des alcools du Nouveau-Brunswick, la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick, le groupe des entreprises d'Énergie NB et la Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick. Sont également compris dans les autres organismes les entités suivantes, qui sont consolidées dans les états financiers de la province : Algonquin Golf Limited, Algonquin Properties Limited, Ambulance Nouveau-Brunswick Inc., Collège communautaire du Nouveau-Brunswick; la Commission des services d'aide juridique du Nouveau-Brunswick; Conseil de la santé du Nouveau-Brunswick, FacilicorpNB Ltée, Forest Protection Limited, la Société d'assurance-dépôts des caisses populaires du Nouveau-Brunswick, la Société de Kings Landing, la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick, New Brunswick Community College, New Brunswick Immigrant Investor Fund (2009) Ltd., Recycle Nouveau-Brunswick, et Services Nouveau-Brunswick.

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
le 31 mars 2012

	(millions)									
	<u>Ministères</u> <u>et certains organismes</u>		<u>Régies régionales</u> <u>de la santé</u>		<u>Autres sociétés de</u> <u>la Couronne et</u> <u>organismes</u>		<u>Élimination des</u> <u>montants</u> <u>intercomptes</u>		<u>Total</u> <u>consolidé</u>	
	<u>2012</u>	<u>2011</u>	<u>2012</u>	<u>2011</u>	<u>2012</u>	<u>2011</u>	<u>2012</u>	<u>2011</u>	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Recettes										
Recettes fiscales	3 574,4 \$	3 430,0 \$	---	---	---	---	---	---	3 574,4 \$	3 430,0 \$
Recettes non fiscales	821,9	781,3	102,8	99,2	98,8	114,3	---	---	1 023,5	994,8
Entreprises publiques	---	---	---	---	317,2	177,3	---	---	317,2	177,3
Transferts entre organisations	---	---	1 736,4	1 711,1	320,6	305,3	(2 057,0)	(2 016,4)	---	---
Subventions fédérales conditionnelles	347,3	396,6	28,3	27,4	---	---	---	---	375,6	424,0
Subventions fédérales inconditionnelles	2 498,3	2 495,3	---	---	---	---	---	---	2 498,3	2 495,3
	<b>7 241,9</b>	<b>7 103,2</b>	<b>1 867,5</b>	<b>1 837,7</b>	<b>736,6</b>	<b>596,9</b>	<b>(2 057,0)</b>	<b>(2 016,4)</b>	<b>7 789,0</b>	<b>7 521,4</b>
Charges										
Avantages versés aux employés	1 740,1	1 782,8	1 385,4	1 354,9	260,8	242,6	(10,3)	(9,6)	3 376,0	3 370,7
Autres services	578,4	609,3	141,0	145,9	78,1	73,2	(14,3)	(16,2)	783,2	812,2
Fournitures et approvisionnements	160,8	157,0	284,2	288,1	18,3	15,5	(6,6)	(6,6)	456,7	454,0
Biens et matériels	51,7	87,2	---	---	25,8	27,0	(39,2)	(43,0)	38,3	71,2
Subventions	4 326,2	4 305,6	---	---	1,4	16,1	(1 999,1)	(1 949,7)	2 328,5	2 372,0
Service de la dette et autres frais	738,6	722,3	---	---	10,5	70,0	(6,6)	---	742,5	792,3
Amortissement	257,9	238,0	53,4	56,2	13,1	11,8	---	---	324,4	306,0
	<b>7 853,7</b>	<b>7 902,2</b>	<b>1 864,0</b>	<b>1 845,1</b>	<b>408,0</b>	<b>456,2</b>	<b>(2 076,1)</b>	<b>(2 025,1)</b>	<b>8 049,6</b>	<b>8 178,4</b>
Excédent (Déficit)	<b>(611,8) \$</b>	<b>(799,0) \$</b>	<b>3,5 \$</b>	<b>(7,4) \$</b>	<b>328,6 \$</b>	<b>140,7 \$</b>	<b>19,1 \$</b>	<b>8,7 \$</b>	<b>(260,6) \$</b>	<b>(657,0) \$</b>

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
le 31 mars 2012

**NOTE 18 FONDS EN FIDUCIE**

La province administre, à part l'entité comptable provinciale, divers fonds en fiducie.

Les avoirs des fonds en fiducie, calculés selon la méthode d'évaluation de l'actif des placements indiquée ci-dessous, sont comme suit :

	(millions)	
	<u>2012</u>	<u>2011</u>
<u>Comptabilisation à la valeur d'acquisition :</u>		
Legs de Margaret R. Lynds	0,1 \$	0,1 \$
Fonds en fiducie de la santé mentale	1,2	1,2
Legs vicomte Bennett	<u>0,2</u>	<u>0,2</u>
	<u>1,5 \$</u>	<u>1,5 \$</u>
 <u>Comptabilisation à la valeur marchande :</u>		
Caisse de retraite en fiducie des juges	31,1 \$	29,4 \$
Fonds en fiducie du curateur public	8,7	7,6
Régime de pension du personnel cadre des districts scolaires du Nouveau-Brunswick	9,6	10,6
Régime de pension des manœuvres et employés de métiers et de services des districts scolaires du Nouveau-Brunswick	249,2	252,8
Régime de pension des employés à plein temps des districts scolaires du Nouveau-Brunswick membres de la section locale 2745 du SCFP	55,5	56,0
Caisse de retraite en fiducie pour les services publics	5 226,2	5 041,2
Caisse de retraite en fiducie des enseignants	<u>4 157,5</u>	<u>4 025,6</u>
	<u>9 737,8 \$</u>	<u>9 423,2 \$</u>

Le Legs de Margaret R. Lynds accorde trois bourses annuelles d'égale valeur à des étudiants en communication fréquentant des universités désignées. Quant au Fonds en fiducie de la santé mentale, il est utilisé pour le traitement en psychanalyse de résidents du Nouveau-Brunswick admissibles. Les fonds du Legs vicomte Bennett servent à la mise en valeur des ressources historiques de la province. En l'absence d'une autre personne en mesure et disposée à le faire, le curateur public du Nouveau-Brunswick protège les intérêts personnels et privés des personnes âgées, des personnes qui ont des problèmes de santé mentale, des enfants, des personnes disparues ou décédées.

**NOTE 19 REDRESSEMENT RELATIF À UN EXERCICE ANTÉRIEUR**

**Transferts d'impôts**

Le gouvernement provincial a achevé l'adoption de la nouvelle norme comptable des recettes fiscales se rapportant aux transferts d'impôts. Les transferts d'impôts sont définis comme des prestations financières faites par l'intermédiaire du système fiscal pour des fins autres que l'allègement de l'impôt antérieurement payé ou à payer. Deux éléments de transfert d'impôt ont été cernés comme nécessitant un retraitement. Quatre éléments de transferts d'impôts ont été redressés en 2010-2011. Les rabais sur les droits de scolarité et le supplément au revenu gagné de la prestation fiscale pour enfants ont été définis comme des transferts d'impôt, de sorte que les

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
le 31 mars 2012

recettes fiscales et les charges ont augmenté d'un montant égal (25,1 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 mars 2011). Il n'y a pas d'incidence sur la dette nette.

**Redressements de la dette nette et du déficit accumulé**

Les tableaux ci-dessous résument l'incidence des redressements relatifs à un exercice antérieur sur la dette nette au début de l'exercice et le déficit accumulé. Les montants budgétaires n'ont pas été corrigés des suites de ces redressements. Les paragraphes suivant les tableaux offrent des renseignements supplémentaires sur ces redressements.

**DETTE NETTE REDRESSÉE - DÉBUT D'EXERCICE**

	(millions)	
	2012	2011
	Montants réels	Montants réels
	<u>          </u>	<u>          </u>
<b>DETTE NETTE - DÉBUT D'EXERCICE</b>		
Publiée auparavant	(9 480,4) \$	(8 471,4) \$
Redressements des exercices antérieurs		
Adoption des normes internationales d'information financière (IFRS) par les entreprises publiques	(3,5)	(3,1)
Passif pour l'indemnité de retraite	(17,0)	(7,8)
Responsabilité relative aux congés de maladie	<u>(114,8)</u>	<u>(100,4)</u>
<b>DETTE NETTE REDRESSÉE - DÉBUT D'EXERCICE</b>	<u><u>(9 615,7) \$</u></u>	<u><u>(8 582,7) \$</u></u>

**DÉFICIT ACCUMULÉ REDRESSÉ - DÉBUT D'EXERCICE**

	(millions)	
	2012	2011
	Montants réels	Montants réels
	<u>          </u>	<u>          </u>
<b>DÉFICIT ACCUMULÉ - DÉBUT D'EXERCICE</b>		
Publié auparavant	(2 962,2) \$	(2 439,7) \$
Redressements des exercices antérieurs		
Adoption des normes internationales d'information financière (IFRS) par les entreprises publiques	(3,5)	(3,1)
Passif pour l'indemnité de retraite	(17,0)	(7,8)
Responsabilité relative aux congés de maladie	<u>(114,8)</u>	<u>(100,4)</u>
<b>DÉFICIT ACCUMULÉ REDRESSÉ - DÉBUT D'EXERCICE</b>	<u><u>(3 097,5) \$</u></u>	<u><u>(2 551,0) \$</u></u>

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS le 31 mars 2012

### **Adoption des Normes internationales d'information financières**

Au courant de l'exercice terminé le 31 mars 2012, la Société des alcools du Nouveau-Brunswick et la Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick ont adopté les Normes internationales d'information financières (IFRS). La province comptabilise ces organismes en tant qu'entreprises publiques. L'adoption de l'IFRS a été appliquée avec effet rétroactif. Les répercussions des modifications comptables sur ces états financiers au 31 mars 2011 se sont traduites par une diminution des placements et une augmentation de la dette nette de l'ordre de 3,5 millions de dollars, par une diminution du revenu de placement de l'ordre de 0,4 million de dollars et par une augmentation du déficit annuel de l'ordre de 0,4 million de dollars.

### **Obligation relative aux indemnités de retraite**

Un rajustement s'est imposé suite à un examen de la méthodologie utilisée pour calculer les indemnités de retraite et les données comparatives ont été redressées. Le rajustement s'est traduit par un redressement de la responsabilité relative aux indemnités de retraite de l'ordre de 17,0 millions de dollars au 31 mars 2011 et par un redressement de la dette nette et du déficit accumulé de l'ordre de 7,8 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 mars 2010. Cela a également causé une augmentation des dépenses de l'ordre de 9,2 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 mars 2011.

### **Obligation pour congés de maladie**

Au courant de l'année, le gouvernement du Nouveau-Brunswick, le New Brunswick Community College, le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick, la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick, Recycle NB et Service Nouveau-Brunswick ont obtenu les évaluations actuarielles pour estimer leur élément passif des congés de maladie conformément à la Norme de comptabilité du secteur public SP 3255. L'ensemble de ce passif pour les organismes mentionnés se chiffrait à 100,4 millions de dollars au 31 mars 2010. Un redressement du passif et de la dette nette d'un montant de 100,4 millions de dollars a été comptabilisé dans les présents états. Les charges liées à ce passif ont augmenté de 14,4 millions de dollars entraînant par voie de conséquence une augmentation semblable du déficit annuel pour l'exercice terminé en 2011. Le passif des congés de maladie pour l'entité comptable provinciale est présenté à la note 14 de ces états.

### **NOTE 20 DONNÉES COMPARATIVES**

Afin de respecter la présentation des états financiers de 2012, certains chiffres de 2011 ont été redressés.

### **NOTE 21 ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR**

En 2011, le gouvernement a créé un groupe de travail sur la protection des régimes de retraite. Le groupe de travail s'est vu confié le mandat d'examiner la viabilité et la sécurité à long terme des régimes de retraite au Nouveau-Brunswick. Les états financiers ne tiennent pas compte des résultats et recommandations du groupe de travail à ce jour puisque ces derniers n'ont aucune incidence sur les charges ou le passif de retraite pour les exercices financiers présentés.



**TABLEAUX DES ÉTATS FINANCIERS**  
le 31 mars 2012

(millions)

2012                      2011

**TABLEAU 1**  
**ENCAISSE ET PLACEMENTS À COURT TERME**

Placements à court terme	817,4 \$	671,3 \$
Encaisse	<u>71,6</u>	<u>41,9</u>
	<u><b>889,0 \$</b></u>	<u><b>713,2 \$</b></u>

**TABLEAU 2**  
**COMPTES DÉBITEURS ET AVANCES**

Comptes débiteurs		
Débiteurs généraux des ministères du gouvernement	219,4 \$	242,3 \$
Débiteurs généraux des entités du gouvernement	<u>27,7</u>	<u>37,4</u>
	<u><b>247,1</b></u>	<u><b>279,7</b></u>
Montants à recevoir du gouvernement fédéral		
Services du gouvernement central	71,7	76,4
Développement économique	33,9	69,8
Éducation	22,1	24,6
Rabais de taxe de vente harmonisée	17,7	22,7
Transports	3,8	13,5
Santé	0,1	0,5
Autres	<u>11,4</u>	<u>9,2</u>
	<u><b>160,7</b></u>	<u><b>216,7</b></u>
Paiements pour garanties d'emprunt	<u><b>102,8</b></u>	<u>100,2</u>
Avances		
Avances de subventions	26,6	10,7
Avances de fonds de roulement	7,8	6,2
Autres	<u>11,2</u>	<u>12,4</u>
	<u><b>45,6</b></u>	<u><b>29,3</b></u>
Intérêts à recevoir		
Prêts aux étudiants	14,9	12,8
<i>Loi sur le développement des pêches</i>	6,7	6,9
<i>Loi sur le développement économique</i>	6,2	7,3
<i>Loi sur l'aménagement agricole</i>	0,1	0,1
Autres	<u>22,7</u>	<u>37,0</u>
	<u><b>50,6</b></u>	<u><b>64,1</b></u>
	<b>606,8</b>	690,0
Moins : provision pour créances douteuses	<u><b>231,8</b></u>	<u>250,2</u>
	<u><u><b>375,0 \$</b></u></u>	<u><u><b>439,8 \$</b></u></u>

**TABLEAUX DES ÉTATS FINANCIERS**  
le 31 mars 2012

	(millions)	
	2012	2011
<b>TABLEAU 3</b>		
<b>TAXES ET IMPÔTS À RECEVOIR</b>		
Impôts fonciers	1 038,1 \$	984,0 \$
Taxe de vente	33,0	98,2
Taxe sur le tabac	20,8	24,3
Taxe sur l'essence et les carburants	20,6	19,3
Redevances forestières et droits de coupe	6,4	10,1
Taxe sur les minéraux métalliques	1,0	1,0
Autres	6,4	7,7
	1 126,3	1 144,6
Moins : provision pour créances douteuses	37,0	43,8
	1 089,3 \$	1 100,8 \$
 <b>TABLEAU 4</b>		
<b>STOCKS POUR LA REVENTE</b>		
Stocks pour la revente		
Biens retenus pour la revente	2,4 \$	1,7 \$

**TABLEAUX DES ÉTATS FINANCIERS**  
le 31 mars 2012

(millions)

	2012			2011		
	Provision pour créances			Provision pour créances		
	Montant	douteuses	Net	Montant	douteuses	Net
<b>TABLEAU 5</b>						
<b>PRÊTS</b>						
Prêts aux étudiants	431,6 \$	95,1 \$	<b>336,5 \$</b>	415,1 \$	89,5 \$	325,6 \$
<i>Loi sur le développement économique</i>	305,7	135,2	<b>170,5</b>	314,3	132,0	182,3
<i>Loi sur l'habitation du Nouveau-Brunswick</i>	33,4	3,8	<b>29,6</b>	33,8	2,7	31,1
Prêts pour l'amélioration de l'efficacité énergétique	13,7	0,3	<b>13,4</b>	14,3	0,3	14,0
<i>Loi sur le développement des pêches</i>	37,6	21,4	<b>16,2</b>	29,4	19,7	9,7
<i>Loi sur l'aménagement agricole</i>	12,5	2,1	<b>10,4</b>	9,8	1,7	8,1
Gestion provinciale Ltée	7,5	3,9	<b>3,6</b>	7,6	2,6	5,0
L'Office de Stabilisation	4,0	---	<b>4,0</b>	4,0	---	4,0
Fonds de dotation pour le sentier Fundy	3,6	---	<b>3,6</b>	3,5	---	3,5
Prêts aux municipalités	---	---	---	1,6	---	1,6
Galerie d'art Beaverbrook	2,0	---	<b>2,0</b>	7,6	6,1	1,5
Jugements inexécutés	9,4	9,4	---	9,4	9,4	---
La Fondation du quotidien francophone	4,0	4,0	---	4,0	4,0	---
Autres prêts	5,2	1,6	<b>3,6</b>	4,1	1,1	3,0
	<u>870,2 \$</u>	<u>276,8 \$</u>	<u><b>593,4 \$</b></u>	<u>858,5 \$</u>	<u>269,1 \$</u>	<u>589,4 \$</u>

**TABLEAUX DES ÉTATS FINANCIERS**  
le 31 mars 2012

	(millions)	
	<u>2012</u>	<u>2011</u>
<b>TABLEAU 6</b>		
<b>PLACEMENTS</b>		
Placements dans des entreprises publiques		
Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick	29,9 \$	(105,2) \$
Société des alcools du Nouveau-Brunswick	21,7	20,6
Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick	1,7	1,1
Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick	1,2	1,0
	<u>54,5</u>	<u>(82,5)</u>
Autres placements à long terme	24,9	24,5
	<u><u>79,4 \$</u></u>	<u><u>(58,0) \$</u></u>
 <b>TABLEAU 7</b>		
<b>COMPTES CRÉDITEURS ET CHARGES CONSTATÉES</b>		
Comptes créditeurs	<u>497,1 \$</u>	<u>603,7 \$</u>
Montants dus au Canada		
Péréquation et transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux	83,3	104,2
Société canadienne d'hypothèques et de logement	34,9	35,1
Autres ententes	1,1	1,2
	<u>119,3</u>	<u>140,5</u>
Intérêts courus		
Dette consolidée	131,0	132,2
Autres	73,9	77,9
	<u>204,9</u>	<u>210,1</u>
Avantages des employés		
Indemnités de retraite	389,8	374,1
Traitements courus à payer	261,1	246,3
Congés de maladie	206,6	201,6
Responsabilité relative aux travailleurs accidentés	132,4	132,7
	<u>989,9</u>	<u>954,7</u>
Impôt foncier municipal à payer aux municipalités	408,6	401,5
Assurance-maladie et paiements hors-province	31,9	26,5
Retenues de garantie sur les contrats	19,2	26,6
Régime de protection contre la responsabilité civile pour les hôpitaux	16,8	15,2
Aide stratégique	2,1	13,7
Autres	103,2	118,4
	<u>581,8</u>	<u>601,9</u>
	<u><u>2 393,0 \$</u></u>	<u><u>2 510,9 \$</u></u>

**TABLEAUX DES ÉTATS FINANCIERS**  
le 31 mars 2012

(millions)

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
<b>TABLEAU 8</b>		
<b>PROVISION POUR PERTES</b>		
Entreprises Nouveau-Brunswick	46,8 \$	40,3 \$
Appels des Impôts fonciers	10,1	14,5
Éducation postsecondaire, Formation et Travail	0,1	0,1
Autres	106,9	110,4
	<u>163,9 \$</u>	<u>165,3 \$</u>

**TABLEAU 9**  
**RECETTES REPORTÉES**

Impôts fonciers	355,2 \$	338,7 \$
Immatriculation de véhicules à moteur et permis de conduire	55,9	52,0
Recettes fédérales reportées	7,9	4,4
Autres	83,4	74,4
	<u>502,4 \$</u>	<u>469,5 \$</u>

**TABLEAU 10**  
**DÉPÔTS DÉTENUS EN FIDUCIE**

New Brunswick Immigrant Investor Fund (2009) Ltd.	70,7 \$	27,0 \$
Programme de fonds de maintien à l'intention des médecins rémunérés à l'acte	35,2	28,2
Dépôts de garantie des locataires	19,9	18,7
Cour du Banc de la Reine	8,4	10,3
Permis d'exploitation minière - Droits de renouvellement pour travail non accompli	8,2	5,8
Dépôts des entrepreneurs	6,7	6,8
Fiducie pour bourses	3,9	3,6
Service des ordonnances de soutien familial	1,6	1,4
Biens vendus pour non-paiement d'impôts	1,3	1,3
Taxe sur les minéraux métalliques	0,2	0,1
Autres	31,3	22,4
	<u>187,4 \$</u>	<u>125,6 \$</u>

**TABLEAUX DES ÉTATS FINANCIERS**  
le 31 mars 2012

(millions)

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
<b>TABLEAU 11</b>		
<b>OBLIGATIONS EN VERTU DE CONTRATS DE</b>		
<b>LOCATION-ACQUISITION</b>		
Routes	691,3 \$	714,7 \$
Protection	69,8	71,0
Éducation	48,6	49,6
Autres	12,1	6,0
	<u>821,8 \$</u>	<u>841,3 \$</u>

**TABLEAU 12**  
**STOCKS DE FOURNITURES**

Fournitures sanitaires et vaccins	25,9 \$	28,2 \$
Matériaux de construction et d'entretien	13,8	13,0
Pièces de rechange	6,7	6,3
Papeterie et fournitures	2,1	2,1
Fournitures vétérinaires	1,2	1,1
Manuels scolaires	0,7	1,0
Autres fournitures	5,3	8,0
	<u>55,7 \$</u>	<u>59,7 \$</u>

**TABLEAU 13**  
**FRAIS PAYÉS D'AVANCE ET REPORTÉS**

Contrats de partenariat public-privé	115,8 \$	95,8 \$
Primes, escomptes et frais d'émission de débetures non amortis	54,8	77,9
Frais de financement reportés	3,9	1,7
Autres	26,2	24,4
	<u>200,7 \$</u>	<u>199,8 \$</u>

**TABLEAUX DES ÉTATS FINANCIERS**  
le 31 mars 2012

	(millions)		
	2012 Budget	2012 Montants réels	2011 Montants réels
<b>TABLEAU 14</b>			
<b>TAXES ET IMPÔTS</b>			
Impôt sur le revenu des particuliers	1 311,2 \$	1 261,8 \$	1 249,7 \$
Impôt sur le revenu des corporations	243,6	229,0	257,6
Taxe sur les minéraux métalliques	39,0	42,2	26,2
	<u>1 593,8</u>	<u>1 533,0</u>	<u>1 533,5</u>
Impôt foncier provincial	448,0	445,1	426,8
Taxe de vente harmonisée	1 083,8	1 128,0	1 055,2
Taxe sur l'essence et les carburants	247,3	246,6	210,8
Taxe sur le tabac	145,3	147,7	126,8
Taxe sur le pari mutuel	0,6	0,6	0,6
	<u>1 477,0</u>	<u>1 522,9</u>	<u>1 393,4</u>
Taxe sur les primes d'assurance	43,2	47,7	44,9
Taxe sur le capital des corporations financières	14,0	19,5	17,9
Taxe sur le capital des grandes sociétés	---	(0,1)	7,2
Autres	6,4	6,3	6,3
	<u>63,6</u>	<u>73,4</u>	<u>76,3</u>
	<u><u>3 582,4 \$</u></u>	<u><u>3 574,4 \$</u></u>	<u><u>3 430,0 \$</u></u>

**TABLEAU 15**  
**LICENCES ET PERMIS**

Véhicules à moteur	108,2 \$	115,6 \$	111,8 \$
Pêche sportive et chasse	6,2	6,4	6,3
Mines	2,0	2,3	2,0
Licences et permis d'alcool	1,0	1,0	1,0
Autres	14,3	13,5	13,3
	<u>131,7 \$</u>	<u>138,8 \$</u>	<u>134,4 \$</u>

**TABLEAU 16**  
**REDEVANCES**

Forêts	64,8 \$	65,9 \$	69,1 \$
Mines	21,1	23,4	18,4
	<u>85,9 \$</u>	<u>89,3 \$</u>	<u>87,5 \$</u>

**TABLEAUX DES ÉTATS FINANCIERS**  
le 31 mars 2012

	(millions)		
	<b>2012 Budget</b>	<b>2012 Montants réels</b>	<b>2011 Montants réels</b>
<b>TABLEAU 17</b>			
<b>REVENUS DE PLACEMENTS</b>			
Bénéfice net des entreprises publiques			
Société des alcools du Nouveau-Brunswick	171,7 \$	<b>164,1 \$</b>	159,3 \$
Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick	65,0	<b>145,0</b>	10,8
Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick	6,0	<b>7,9</b>	6,8
Autre entités	---	<b>0,2</b>	---
	<u>242,7</u>	<u><b>317,2</b></u>	<u>176,9</u>
Autres revenus de placements	44,4	<b>42,3</b>	41,2
	<u><u>287,1 \$</u></u>	<u><u><b>359,5 \$</b></u></u>	<u><u>218,1 \$</u></u>

**TABLEAU 18**  
**AUTRES RECETTES PROVINCIALES**

Vente de biens et services			
Recettes générales	240,3 \$	<b>239,0 \$</b>	229,0 \$
Établissements	30,2	<b>26,7</b>	26,9
Baux et locations	23,9	<b>23,2</b>	22,8
Recettes intergouvernementales	8,8	<b>9,6</b>	9,1
Parcs provinciaux	5,9	<b>6,0</b>	5,6
Loteries et jeux	153,9	<b>139,4</b>	137,3
Amendes et intérêts de pénalités	12,4	<b>12,6</b>	13,8
Autres recettes	52,1	<b>71,1</b>	64,1
	<u>527,5 \$</u>	<u><b>527,6 \$</b></u>	<u>508,6 \$</u>

**TABLEAU 19**  
**SUBVENTIONS INCONDITIONNELLES**

Transfert canadien en matière de santé	605,7 \$	<b>605,7 \$</b>	579,4 \$
Transfert canadien en matière de programmes sociaux	251,4	<b>252,6</b>	246,7
Transfert visant la réduction des temps d'attente	5,5	<b>5,5</b>	5,5
Subventions législatives	1,9	<b>1,9</b>	1,9
	<u>864,5 \$</u>	<u><b>865,7 \$</b></u>	<u>833,5 \$</u>



**TABLEAUX DES ÉTATS FINANCIERS**  
le 31 mars 2012

	(millions)		
	<u>2012 Budget</u>	<u>2012 Montants réels</u>	<u>2011 Montants réels</u>
<b>TABLEAU 20</b>			
<b>SUBVENTIONS CONDITIONNELLES</b>			
Éducation	146,3 \$	<b>144,0 \$</b>	165,6 \$
Développement économique	69,6	<b>85,8</b>	81,8
Services généraux du gouvernement	43,9	<b>41,5</b>	61,5
Amortissement des contributions reportées afférentes aux immobilisations corporelles	36,4	<b>37,2</b>	37,1
Santé	32,5	<b>33,5</b>	32,9
Transports	0,3	<b>12,7</b>	0,3
Services sociaux	4,8	<b>5,2</b>	4,7
Autres	14,7	<b>15,6</b>	40,1
	<u>348,5 \$</u>	<u><b>375,5 \$</b></u>	<u>424,0 \$</u>
<b>TABLEAU 21</b>			
<b>ÉDUCATION ET FORMATION</b>			
Éducation	1 087,5 \$	<b>1 074,6 \$</b>	1 065,2 \$
Services d'éducation postsecondaire	486,7	<b>475,9</b>	467,4
Charges de retraite	111,0	<b>123,7</b>	115,5
Charge d'amortissement	34,5	<b>37,2</b>	33,8
Gouvernement général	21,7	<b>15,9</b>	16,7
Provision	15,0	<b>10,8</b>	14,6
Approvisionnement et Services	7,6	<b>9,3</b>	10,5
	<u>1 764,0 \$</u>	<u><b>1 747,4 \$</b></u>	<u>1 723,7 \$</u>
<b>TABLEAU 22</b>			
<b>SANTÉ</b>			
Services de la santé	2 668,8 \$	<b>2 657,9 \$</b>	2 611,7 \$
Charge d'amortissement	74,3	<b>59,1</b>	62,3
Charges de retraite	13,7	<b>14,1</b>	13,2
Approvisionnement et Services	---	<b>2,3</b>	(0,2)
	<u>2 756,8 \$</u>	<u><b>2 733,4 \$</b></u>	<u>2 687,0 \$</u>

**TABLEAUX DES ÉTATS FINANCIERS**  
le 31 mars 2012

	(millions)		
	<u>2012</u> <u>Budget</u>	<u>2012</u> <u>Montants réels</u>	<u>2011</u> <u>Montants réels</u>
<b>TABLEAU 23</b>			
<b>DÉVELOPPEMENT SOCIAL</b>			
Développement social	1 032,0 \$	<b>1 012,0 \$</b>	1 019,8 \$
Provision	4,0	<b>6,3</b>	3,4
Charge d'amortissement	1,8	<b>1,6</b>	1,3
Gouvernement général	12,8	<b>11,9</b>	13,0
	<u>1 050,6 \$</u>	<u><b>1 031,8 \$</b></u>	<u>1 037,5 \$</u>

**TABLEAU 24**  
**SERVICES DE PROTECTION**

Sécurité publique	154,0 \$	<b>161,8 \$</b>	181,6 \$
Justice et Consommation	43,7	<b>43,6</b>	43,5
Procureur général	18,2	<b>16,7</b>	16,1
Charges de retraite	3,2	<b>2,7</b>	2,6
Gouvernement général	0,4	<b>0,3</b>	0,3
Société d'assurance-dépôts des caisses populaires du Nouveau-Brunswick	1,1	<b>0,2</b>	0,2
Approvisionnement et Services	---	---	2,8
Charge d'amortissement	---	---	0,1
Provision	0,6	<b>(0,1)</b>	3,4
	<u>221,2 \$</u>	<u><b>225,2 \$</b></u>	<u>250,6 \$</u>

**TABLEAU 25**  
**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

Société de développement régional	163,3 \$	<b>170,0 \$</b>	237,2 \$
Tourisme et Parcs	32,5	<b>31,5</b>	32,3
Provision	16,5	<b>14,6</b>	18,3
Entreprises Nouveau-Brunswick	28,7	<b>13,7</b>	29,5
Éducation postsecondaire, Formation et Travail	4,7	<b>4,9</b>	4,1
Société de Kings Landing	2,8	<b>4,0</b>	3,8
Investir NB	3,5	<b>3,7</b>	---
Charge d'amortissement	1,0	<b>3,1</b>	3,1
New Brunswick Immigrant Investor Fund (2009) Ltd.	4,1	<b>0,6</b>	0,1
	<u>257,1 \$</u>	<u><b>246,1 \$</b></u>	<u>328,4 \$</u>

**TABLEAUX DES ÉTATS FINANCIERS**  
le 31 mars 2012

	(millions)		
	<b>2012 Budget</b>	<b>2012 Montants réels</b>	<b>2011 Montants réels</b>
<b>TABLEAU 26</b>			
<b>DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI ET TRAVAIL</b>			
Éducation postsecondaire, Formation et Travail	123,5 \$	<b>108,2 \$</b>	141,1 \$
Gouvernement général	0,6	<b>0,6</b>	0,6
	<u>124,1 \$</u>	<u><b>108,8 \$</b></u>	<u>141,7 \$</u>
<b>TABLEAU 27</b>			
<b>RESSOURCES</b>			
Ressources naturelles	111,7 \$	<b>108,3 \$</b>	114,6 \$
Agriculture, Aquaculture et Pêches	40,9	<b>40,5</b>	41,8
Environnement	21,2	<b>20,1</b>	21,1
Agence de l'efficacité et de la conservation énergétiques du Nouveau-Brunswick	17,1	<b>18,9</b>	23,0
Forest Protection Limited	5,3	<b>6,0</b>	5,4
Provision	3,3	<b>5,0</b>	(1,4)
Recycle Nouveau-Brunswick	4,5	<b>4,6</b>	4,8
Énergie	3,3	<b>3,0</b>	3,4
Approvisionnement et Services	---	<b>1,8</b>	1,1
Charge d'amortissement	0,4	<b>1,3</b>	1,3
	<u>207,7 \$</u>	<u><b>209,5 \$</b></u>	<u>215,1 \$</u>
<b>TABLEAU 28</b>			
<b>TRANSPORTS</b>			
Charge d'amortissement	197,7 \$	<b>199,9 \$</b>	188,2 \$
Transports	209,5	<b>193,7</b>	212,7
Provision	0,3	<b>1,7</b>	1,5
Approvisionnement et Services	---	<b>0,3</b>	0,3
	<u>407,5 \$</u>	<u><b>395,6 \$</b></u>	<u>402,7 \$</u>

**TABLEAUX DES ÉTATS FINANCIERS**  
le 31 mars 2012

	(millions)		
	<b>2012 Budget</b>	<b>2012 Montants réels</b>	<b>2011 Montants réels</b>
<b>TABLEAU 29</b>			
<b>GOVERNEMENT CENTRAL</b>			
Approvisionnement et Services	144,1 \$	<b>131,6 \$</b>	126,8 \$
Charges de retraite	95,0	<b>120,3</b>	133,4
Gouvernements locaux	120,0	<b>115,1</b>	116,1
Gouvernement général	89,2	<b>100,7</b>	110,3
Services Nouveau-Brunswick	63,6	<b>54,9</b>	55,9
Charge d'amortissement	18,4	<b>22,6</b>	16,0
Assemblée législative	22,6	<b>22,1</b>	30,3
Mieux-être, Culture et Sport	20,6	<b>20,3</b>	20,0
Algonquin Golf Ltd. et Algonquin Properties Ltd.	9,9	<b>19,0</b>	13,2
Finances	20,9	<b>19,0</b>	17,6
Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick	14,5	<b>18,5</b>	16,2
Agence des services internes du Nouveau-Brunswick	23,2	<b>17,6</b>	18,4
Société de gestion de placements du Nouveau-Brunswick	9,0	<b>8,2</b>	7,9
Provision	4,0	<b>7,4</b>	54,7
Conseil exécutif	5,7	<b>5,5</b>	5,5
Affaires intergouvernementales	3,1	<b>2,9</b>	2,7
Bureau des ressources humaines	3,2	<b>2,7</b>	3,0
Cabinet du premier ministre	1,6	<b>1,6</b>	2,2
	<u>668,6 \$</u>	<u><b>690,0 \$</b></u>	<u>750,2 \$</u>